



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada

Rapport annuel 2022 2023



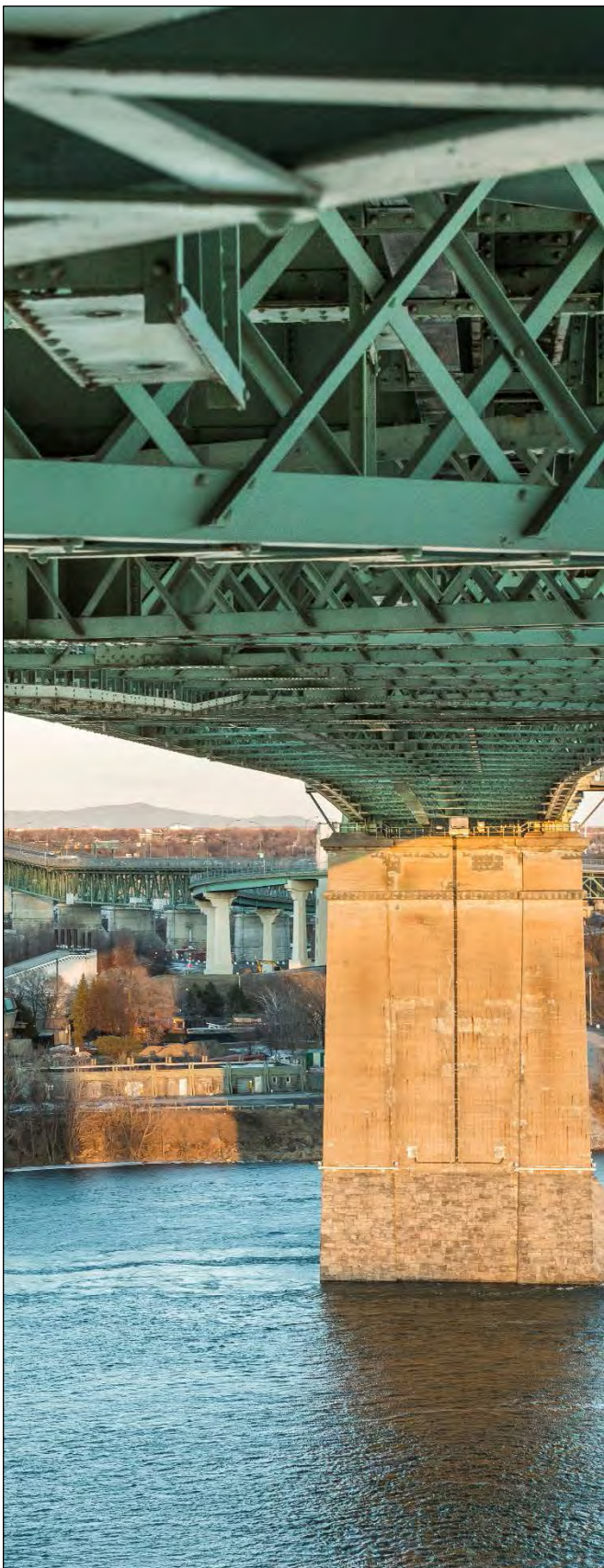


Table des matières

| | | |
|---|---------------------------|----|
| 1 | En un coup d'œil | 3 |
| 2 | Infrastructures | 6 |
| 3 | Gouvernance | 17 |
| 4 | Analyse de la performance | 23 |
| 5 | États financiers | 32 |
| | Annexe | 58 |

À propos du présent rapport

La Société est engagée à communiquer de façon transparente l'information relative à ses activités et à ses investissements.

Ce rapport annuel couvre l'exercice s'étalant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration.

Coordonnées de la Société

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
Longueuil (Québec) J4K 0B9
450 651-8771

Site Internet : JacquesCartierChamplain.ca
Information : onglet 'Nous joindre' sur le site Internet

Participez à la conversation sur les réseaux sociaux





Pont Jacques-Cartier



Section fédérale de l'autoroute Bonaventure



Section fédérale du pont Honoré-Mercier



Tunnel de Melocheville



Pont Champlain d'origine et Estacade

Le réseau de PJCCI





La Société

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est une société d'État fédérale, établie en 1978, responsable du pont Jacques-Cartier et du pont Champlain d'origine (en déconstruction), de l'Estacade, du pont de contournement de l'île des Sœurs (qui n'est plus en service et sera déconstruit), des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville.

La Société assure au quotidien le passage sécuritaire de milliers d'usagers par la gestion, l'entretien et la réfection de ces infrastructures essentielles pour le Grand Montréal. La Société veille à ce que ces ouvrages demeurent sécuritaires, pleinement fonctionnels et attrayants, pour aujourd'hui et pour demain. Les activités de la Société englobent la planification et la réalisation de projets de construction, de réfection et de renforcement des infrastructures sous sa responsabilité, de même que leur opération et entretien.

MISSION

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

VISION

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

VALEURS

- + Esprit d'équipe
- + Transparence
- + Rigueur
- + Innovation
- + Engagement





Mot de la présidente du conseil d'administration

L'année 2022-2023 s'est conclue admirablement pour la Société qui a vu son financement des cinq prochaines années approuvé dans le cadre du budget fédéral 2023. Ceci lui permettra de bien remplir sa mission qui est d'assurer une gestion proactive des infrastructures dont elle est responsable, ainsi que la mobilité sécuritaire de tous les usagers. Le financement du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain a également été confirmé; il s'agit d'un important projet que PJCCI planifie depuis plusieurs années de concert avec la Ville de Montréal, et qui comprend le réaménagement et la revitalisation d'une partie du littoral de Montréal.

En termes de réalisations au cours de l'exercice, la Société a concrétisé plusieurs projets qui ont nécessité des investissements totaux de 157,5 millions de dollars. Les programmes majeurs de maintien se sont poursuivis sur les ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier notamment, en plus des avancées significatives du projet de déconstruction du pont Champlain d'origine qui devrait se conclure selon l'échéancier prévu, soit en janvier 2024.

Dans le cadre de son Plan stratégique *Destination 2024*, la Société a défini trois priorités qui sont la consolidation des façons de faire, le développement des expertises et l'identification des opportunités de croissance. À l'aube de la quatrième année de ce plan, plusieurs actions ont été concrétisées en lien avec ces priorités.

Par ailleurs, l'équipe multidisciplinaire de PJCCI doit également gérer de façon efficace et efficiente les risques organisationnels, les enjeux liés à la mobilité ainsi que de nombreux défis techniques et opérationnels, en plus d'assurer de bonnes relations avec la collectivité. Le Conseil constate que l'équipe a su bien remplir son mandat.

Toutes ces réalisations et de nombreuses autres sont possibles grâce à l'appui et à la confiance que l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, témoigne à l'égard de la Société. Je tiens à l'en remercier sincèrement. Je souhaite également souligner le travail sérieux, l'engagement ferme et toute l'expertise que l'équipe de PJCCI met au service des projets de l'organisation. Soulignons enfin le leadership de la première dirigeante, madame Sandra Martel, épaulée par l'équipe de direction.

PJCCI se porte bien et est entre bonnes mains.

Catherine Lavoie, ing., M. Sc.



Mot de la première dirigeante

En dressant le bilan de l'exercice 2022-2023, je suis animée d'une grande fierté puisqu'il couronne plusieurs années de travail pour toute notre équipe notamment en raison de la confirmation du financement de la Société pour les cinq prochaines années ainsi que l'approbation du projet Bonaventure. PJCCI pourra ainsi continuer d'assurer la mobilité des usagers par la gestion et l'entretien de grandes infrastructures qui constituent des biens publics stratégiques, tout en considérant l'évolution des besoins de la collectivité.

Pour ce faire, PJCCI gère des projets complexes qui requièrent des expertises diversifiées pour concevoir et exécuter les différents programmes d'entretien, de réfection et de renforcement sur les infrastructures dont elle est responsable, programmes qui s'étalent sur plusieurs années et visent à maximiser l'utilisation et la durée de vie des ouvrages. À ce titre, le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine se démarque en incluant plusieurs initiatives novatrices, en plus d'adresser des défis de génie civil, de gestion de projet et de protection de l'environnement, le tout appuyé d'une importante démarche participative. La déconstruction amorce son dernier droit, et tout se déroule rondement.

Par ailleurs, compte tenu de son expertise technique pointue, PJCCI appuie le gouvernement dans différents dossiers liés à la gestion d'infrastructures de transport et a aussi des échanges liés à la croissance de son portfolio de responsabilités. La gestion d'actifs rigoureuse et efficace de PJCCI constitue un atout pour assurer la pérennité des infrastructures fédérales et optimiser l'utilisation des fonds publics.

En tête des priorités corporatives se trouve notre équipe. En plus de déployer un ambitieux programme de formation en santé et sécurité au travail, PJCCI a réalisé un plan d'action en matière d'équité, diversité et mieux-être au travail. Elle a aussi lancé le volet interne de sa nouvelle marque employeur dont l'objectif est de contribuer à la fidélisation de son personnel. Le thème de ce volet, ON CRÉE — LE LIEN, a été sélectionné par des membres de l'équipe PJCCI.

Le thème ON CRÉE — LE LIEN caractérise bien notre organisation et ses façons de faire basées sur la collaboration qu'elle entretient avec ses partenaires, ses fournisseurs, ainsi que ses échanges avec les parties prenantes clés et la population. Nos accomplissements sont nombreux et les liens que nous créons sont précieux! Pour cela et pour tant d'autres choses, je tiens à remercier tous les membres de l'équipe de PJCCI qui chaque jour mettent leur talent et leur expertise au service de notre mission. Je soulignerai et remercierai enfin les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur appui des plus précieux.

Ensemble, nous allons plus loin, et ensemble, nous bâtissons le futur!

Sandra Martel, ing.



Cette section présente les faits saillants de l'exercice relatifs à chaque infrastructure soit les travaux majeurs, de même que les avancées en matière de mobilité, d'innovation, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale d'entreprise.

■ Leader en mobilité

Planification des travaux – Partenaire clé de la mobilité dans le Grand Montréal, PJCCI a poursuivi ses efforts afin d'atténuer l'impact de ses travaux sur la mobilité. La Société a mis en œuvre des planifications détaillées et des mesures d'optimisation des travaux depuis le fleuve ou les berges.

Mobilité Montréal – PJCCI est un membre actif de Mobilité Montréal qui regroupe une vingtaine de partenaires des secteurs public et privé. Depuis 2011, ces derniers coordonnent les travaux et les mesures d'atténuation requises dans le cadre des grands chantiers de la région de Montréal. PJCCI siège à cinq comités de Mobilité Montréal : coordination des entraves majeures de fins de semaine, technique, communications, aviseur et directeur.



Communications de mobilité – PJCCI assure une communication proactive avec la population relativement aux travaux et entraves sur son réseau, par la publication d'avis et les mises à jour de son site Internet. En s'abonnant aux comptes Twitter ou aux alertes par courriel, les usagers du réseau routier et de mobilité active sont informés des activités prévues sur le réseau de la Société.

■ Acteur social et urbain

Assemblée publique annuelle – Le 30 novembre 2022, la Société a tenu son assemblée publique annuelle 2021-2022 en mode virtuel. Au cours de l'exercice 2022-2023, les citoyens ont également bénéficié d'autres tribunes d'échange avec PJCCI, détaillées ci-après.



Démarche participative – Comme PJCCI réalise certains projets à fort impact sur l'espace public et la mobilité, elle s'est dotée d'une démarche participative afin de structurer les activités de consultation et d'information auprès de divers publics. La démarche touche essentiellement trois groupes : les partenaires (municipalités, ministères et autres partenaires institutionnels), des parties prenantes (associations, groupes d'intérêt, et autres), ainsi que le grand public. Notons que dans le cadre des grands projets, un processus corporatif de relations avec les parties prenantes a été élaboré et mis en place par l'équipe Environnement et développement durable, et ce, parallèlement à l'intégration des nouvelles pratiques dans les projets en cours. Selon le projet, le type de travaux et le secteur, PJCCI déploie divers moyens pour favoriser la communication transparente et des échanges constructifs avec tous les publics.



Journées portes ouvertes tenues en 2019 en marge de la déconstruction du pont Champlain

Dons et commandites – Par le biais d'une contribution totale de 29 500 \$ en dons et commandites en 2022-2023, PJCCI continue de soutenir le secteur du génie, l'industrie du transport et de la mobilité, la relève en génie ainsi que le développement durable. Elle a notamment appuyé les activités des facultés de génie de Polytechnique Montréal, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke.

Une équipe généreuse – Encore cette année, la générosité du personnel de PJCCI ne s'est pas démentie avec une contribution totale record de près de 12 000 \$ à la Campagne Centraide du Grand Montréal.

■ Expert innovant

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI. De fait, la Société est engagée dans une démarche d'organisation apprenante afin de stimuler la recherche de solutions créatives par tout le personnel. De plus, la direction, Expertise, Recherche et applications (DERA) chapeaute depuis 2016 des projets de recherche qui portent notamment sur les méthodes et les matériaux, le tout afin d'améliorer la durabilité des infrastructures.

Alternatives aux sels de déglacage - Les sels de déglacage ont des effets néfastes connus sur les matériaux, tels que le béton et l'acier, ainsi que sur l'environnement. La Société poursuit ses recherches sur des alternatives à ces produits afin de les éliminer ou d'en réduire l'utilisation sur les infrastructures.

Études de la performance sismique - PJCCI évalue la performance sismique des infrastructures, qui s'inscrit dans une saine gestion d'actifs visant à prolonger leur durée de vie. En 2022-2023, l'étude complémentaire de raffinement portant sur le pont Jacques-Cartier a été finalisée et a permis d'identifier d'importants coûts d'opportunité. De plus, PJCCI a élaboré un guide d'intervention post-sismique, se dotant ainsi d'une stratégie d'intervention complémentaire à son plan de mesures d'urgence et qui adresse les risques relatifs à toutes catégories d'événements sismiques sur cet ouvrage. Les études de performance se sont poursuivies sur le pont Honoré-Mercier, l'autoroute Bonaventure et le tunnel de Melocheville.

Partage de connaissances – Au cours de l'année, la Société a partagé ses connaissances et ses innovations dans les secteurs du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable. Les experts de PJCCI ont ainsi participé à cinq événements externes, ce qui leur a permis d'échanger avec d'autres spécialistes et professionnels et de contribuer à l'avancement de la connaissance dans différents domaines.



Fatima Ait Haddou, ing. et Jean-François Belleau, ing.

■ Protection de l'environnement

En s'inspirant de la norme ISO 14001, la Société a développé un système de gestion environnementale (SGE) qui sera mis en œuvre graduellement. De plus, elle mène simultanément plusieurs initiatives visant à assurer la protection de l'environnement et la saine gestion environnementale de l'ensemble de ses activités.

- + Dans le respect des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, elle voit à la réduction des impacts environnementaux de ses projets, notamment par la mise en place de mesures d'atténuation fiables et reconnues.
- + Elle dresse un inventaire global de la biodiversité (faune et flore) sur l'ensemble de son territoire.
- + PJCCI poursuit l'évaluation des terrains contaminés dont elle assume la gestion, ainsi que la mise en place d'un plan de gestion de ceux-ci. Ces travaux sont financés notamment dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).
- + Depuis trois ans, PJCCI travaille à dresser un portrait des gaz à effet de serre (GES) émis par ses activités administratives, de construction, d'opération et d'entretien des infrastructures. Avec ce portrait, PJCCI pourra entamer une réflexion visant à identifier des pistes de solution en matière de réduction des GES, appuyant ainsi l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.



Pont Clément (secteur Bonaventure)

Stratégie de développement durable - En tant que gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est consciente que ses activités ont un impact sur la collectivité et l'environnement. Depuis 2015, une stratégie de développement durable encadre ses actions. Conformément aux exigences de la *Loi fédérale sur le développement durable*, PJCCI contribue à la nouvelle Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026, plus particulièrement à 6 des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies soit :

- 9 Industrie, innovation et infrastructure
- 10 Inégalités réduites
- 11 Villes et communautés durables
- 12 Consommation et production responsables
- 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15 Vie terrestre





Pont Jacques-Cartier

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité du pont au-delà de son 150^e anniversaire, avec une optique d'intégration urbaine évolutive, en favorisant les modes de transports alternatifs tout en maintenant la fluidité de la circulation.

Principaux travaux 37,2 M\$

- + Poursuite du programme de réfection d'acier, incluant le renforcement, le nettoyage et la peinture du dessous du tablier ainsi que le remplacement du système de peinture de la zone d'éclaboussures de la superstructure (section 7)
- + Poursuite de l'étude d'avant-projet détaillé visant l'augmentation de l'offre de service en mobilité active
- + Préparation des plans et devis liés à des travaux de maintien et de pérennité du Pavillon de l'île Sainte-Hélène
- + Complétion des travaux de gestion des eaux drainées et d'aménagement des terrains (secteur Montréal)
- + Poursuite de l'étude d'avant-projet visant la démolition de la Plaza et le réaménagement des terrains adjacents

■ Leader en mobilité

Mobilité active hivernale – La troisième saison d'exploitation hivernale de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier s'est bien déroulée. Entre le 20 décembre 2022 et le 6 avril 2023, 26 474 passages ont été recensés sur la piste, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. En raison de l'achalandage très limité, le trottoir n'a pas été déneigé cet hiver. Rappelons que la piste était ouverte tous les jours entre 5 h et 22 h 30, permettant d'effectuer l'entretien préventif la nuit et de minimiser les fermetures; le taux d'ouverture a d'ailleurs été de 97 % durant les heures d'exploitation.



Radar pédagogique

La sécurité avant tout – Afin d'améliorer l'expérience et la sécurité des usagers, PJCCI a installé à l'automne 2022, divers équipements sur le trottoir et la piste multifonctionnelle, dont des panneaux de signalisation de sécurité et des panneaux dédiés aux conditions hivernales. Ces panneaux sont dotés d'un code QR qui peut être lu à l'aide d'un téléphone intelligent et qui permet aux usagers d'obtenir des compléments d'information sur le site Internet. De nouveaux radars pédagogiques assurent la sensibilisation au respect de la limite de vitesse de 20 km/h, et des panneaux à messages variables fournissent en temps réel des informations sur les conditions de la chaussée notamment, ce qui est particulièrement utile en hiver. Des clôtures anti-éblouissement ont été ajoutées dans certaines courbes, et des barrières automatisées installées aux accès de la piste, permettant une ouverture ou fermeture à distance, rapide, sécuritaire et efficace.

Circulation routière – Les travaux de PJCCI sont planifiés afin de minimiser les entraves aux heures de pointe. D'ailleurs, au cours de l'exercice, la disponibilité des voies sur le pont Jacques-Cartier aux heures de pointe a été de plus de 99,2 %.

■ Acteur social et urbain

Comité de bon voisinage - Parmi les tribunes d'échange avec les citoyens, un comité de bon voisinage du pont Jacques-Cartier a été créé en 2017. Ce comité permet aux résidents et commerçants de discuter avec les experts de PJCCI des chantiers en cours ou à venir sur et sous le pont. Une rencontre virtuelle du comité s'est tenue le 15 juin 2022.

Intégration urbaine du pont – Trois stèles informatives ont été installées sur les terrains nouvellement aménagés sous le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces stèles fournissent des informations sur les bassins de biorétention intégrés aux aménagements, le four à pipes datant du 19^e siècle enfoui dans le secteur, et autres. Par ailleurs, ces stèles sont fixées à des portions du tablier du pont Champlain d'origine, une initiative de valorisation des matériaux. C'est donc dire qu'il est maintenant possible de marcher sur une portion du tablier du pont Champlain, sous le pont Jacques-Cartier!



Stèles informatives - pont Jacques-Cartier
Stèles informatives sans fumée à tous les spectateurs.

Retour de L'International des Feux Loto-Québec – Après 2 ans d'absence, L'International des Feux Loto-Québec était de retour à La Ronde en 2022 pour une 36^e saison. Durant 9 soirées, un total de 177 000 festivaliers ont observé les spectacles pyrotechniques à partir du pont Jacques-Cartier, dont une foule record de 34 000 personnes lors du spectacle de clôture, sans incident important. Des zones fumeurs ont été mises en place cette année afin d'assurer un environnement sans fumée à tous les spectateurs.

Autres collaborations - PJCCI appuie quelques organismes sans but lucratif évoluant près du pont Jacques-Cartier.

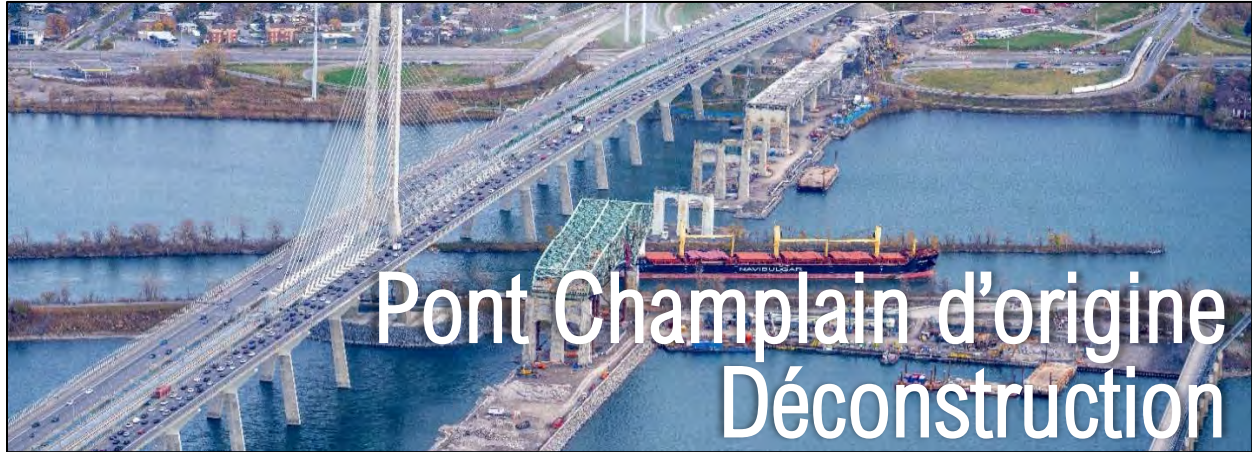
- + Depuis 2014, le dépôt mobile de la Coopérative Les Valoristes s'installe sous le pont Jacques-Cartier. En 2022, la Coop a occupé le site de mai à octobre inclusivement, ce qui a permis de récupérer 212 000 contenants consignés.
- + La Société collabore également depuis plusieurs années avec Spectre de rue, un organisme qui travaille avec les personnes marginalisées.
- + Toujours dans le même secteur, PJCCI collabore avec l'organisme Sentier Urbain qui travaille à la mobilisation des collectivités locales dans le cadre d'activités de plantation et d'agriculture urbaine.



Superstructure du pont Jacques-Cartier

■ Expert innovant

Évaluation et mitigation du risque d'incendie - Les normes actuelles de conception des ponts n'adressent pas pleinement le comportement au feu des structures, les exigences de résistance des matériaux, ni l'état de l'ouvrage à la suite d'un incendie. Afin d'améliorer la résilience et la solidité du système structural du pont Jacques-Cartier, PJCCI étudie différents scénarios d'incendie et la capacité du pont à résister à de tels dommages, et ce, afin de minimiser les coûts de réparation et l'impact potentiel sur la fluidité.



Pont Champlain d'origine Déconstruction

Énoncé de vision

Assurer la sécurité du pont jusqu'à sa mise hors service; documenter et bonifier nos connaissances de cet ouvrage afin de partager l'expertise acquise avec la communauté technique et autres organismes.

Principaux travaux 93,4 M\$

- + Déconstruction de 16 travées, 28 piles ainsi que 38 semelles dans les trois sections du pont
- + Démolition des travées, piles et semelles situées au-dessus de la route 132 à Brossard
- + Fin des travaux de déconstruction (travées, piles et semelles) dans la section maritime et démobilitation de la barge-catamaran utilisée spécifiquement pour ces travaux
- + Démantèlement de la travée suspendue qui était située au-dessus de la Voie maritime du Saint-Laurent
- + Déconstruction de la portion centrale en acier côté est, à l'aide d'une grue installée sur la jetée, secteur Brossard
- + Déconstruction de la portion centrale du pont, secteur Digue

État d'avancement du chantier – Au 31 mars 2023, soit après 33 mois de travaux, la culée de l'île des Sœurs, 52 travées, 49 piles et 48 semelles ont été déconstruites : l'avancement global des travaux se chiffre à 92 %. Les travaux à compléter sont concentrés dans la section centrale, côté ouest, ainsi que dans le secteur Brossard. À ce jour, l'échéancier ainsi que le budget sont respectés.

Étape historique – À l'automne 2022, Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. a procédé à la démolition des portions du pont situées à Brossard, en cinq blitz de fin de semaine. Soulignons le blitz du 4 au 7 novembre 2022, qui a nécessité la fermeture complète de la route 132 et du boul. Marie-Victorin, et durant lequel une vingtaine d'excavatrices spécialisées ont démolé plusieurs travées et piles, sans embûche, et ce, en moins de 50 heures. Les 10 000 tonnes de béton concassé générées ont été acheminées auprès de recycleurs spécialisés, le tout suivi par le biais d'un système de traçabilité des matériaux. Le paysage de Brossard en est désormais transformé!



Démolition des travées et piles sur la Rive-Sud, à Brossard

■ Expert innovant

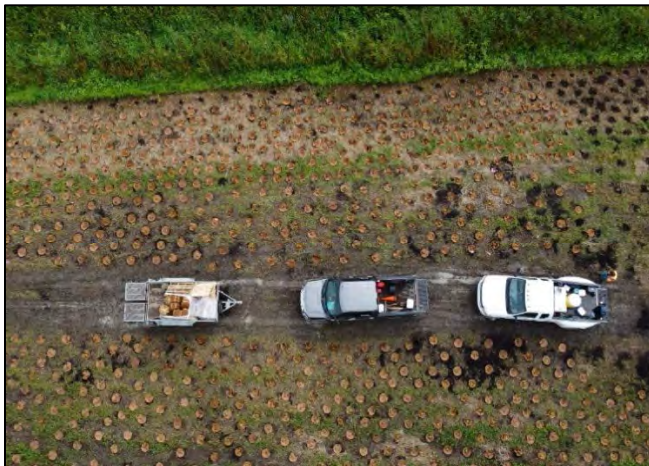
Projets de recherche et développement – En marge des travaux de déconstruction, 12 projets de recherche et développement sont menés par plus de 25 entités de recherche canadiennes afin de faire évoluer la connaissance en lien avec la performance et la durabilité des infrastructures. Depuis le début des travaux de déconstruction du pont, différents éléments structuraux dont des dalles de béton, des appareils d'appui et des poutres ont été remis aux chercheurs et sont en cours d'analyse.

■ Protection de l'environnement

Les travaux de déconstruction comprennent la gestion des sols, de l'eau et des matériaux, dans le respect de la législation applicable. Le système de traçabilité mis en place pour ce projet hors norme permet un suivi de la gestion des matériaux, hors site.

Concours de réutilisation des matériaux - La déconstruction de ce pont de 3,4 km générera 287 000 tonnes de matériaux, dont 90 % seront valorisés. Parmi les différentes initiatives de valorisation, la Société a lancé en 2021, un concours pancanadien de réutilisation des matériaux afin de donner une seconde vie à 400 pièces d'acier du pont. Au final, 11 projets ont été confirmés et permettront ainsi au pont Champlain d'origine de demeurer dans la mémoire collective.

Suivi migratoire des poissons – Deux corridors de migration avaient été aménagés dans la jetée construite du côté de l'île des Sœurs, afin d'atténuer les effets de cette dernière sur l'habitat du poisson. En collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique, PJCCI a mis en place un suivi du comportement migratoire des poissons dans le cadre d'un projet de recherche. La première phase de suivi s'est conclue avec le démantèlement de la jetée, et les données sont en cours d'analyse. Une seconde phase de suivi du comportement des poissons est prévue pour fin de comparaison.



Plantation de près de 30 000 arbres, arbustes et herbacés

Compensation de l'habitat du poisson - Parmi les mesures de protection de l'environnement prévues au projet figure la compensation écosystémique des habitats fauniques. Le plus important projet de compensation de l'habitat du poisson consiste en l'aménagement d'une terre agricole en plaine inondable à Saint-Ignace-de-Loyola dans l'archipel du lac Saint-Pierre. En octobre 2022, une quinzaine de personnes se sont affairées à la plantation près de 30 000 arbustes et herbacés, et de 300 arbres. Ces végétaux faciliteront la création de nouveaux habitats tout en contribuant à la protection de la biodiversité du secteur. Réalisé en collaboration avec Conservation de la nature Canada, ce projet aura un impact positif, et ce, à perpétuité.

Suivi des gaz à effet de serre (GES) – Dans le cadre du projet de déconstruction, PJCCI souhaite limiter les émissions de GES et que soient compensées celles qui seront inévitables. PJCCI vise de plus l'obtention d'une reconnaissance Envision, notamment par le biais de la valorisation des matériaux, le développement du réseau de sentiers et de pistes cyclables en rive de même que des projets de compensation et de recherche qui contribuent à faire évoluer la connaissance.

■ Acteur social et urbain

Rencontres avec la population - Des rencontres publiques virtuelles auxquelles étaient conviés les résidents de l'île des Sœurs et de Brossard, se sont tenues les 10 mai et 19 septembre 2022. Les citoyens ont ainsi pu suivre l'évolution du projet et poser des questions aux experts. Plusieurs autres outils sont disponibles pour suivre le projet tels une infolettre, le site Internet de PJCCI, en plus des publications régulières sur les médias sociaux, de la chaîne YouTube et du compte Flickr voués à la déconstruction.

Quiétude du voisinage - Afin d'assurer la quiétude des citoyens, d'importantes mesures d'atténuation ont été mises en place, incluant des sonomètres, des stations de mesure de qualité de l'air et des suivis en continu. Depuis le début du chantier en juillet 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2023, seulement trois plaintes ont été enregistrées.

Suivis avec les partenaires – Deux fois par année depuis 2019, la Société tient des rencontres avec différents élus relativement à la déconstruction du pont Champlain. Par ces rencontres, la Société assure une mise à jour régulière du projet et demeure à l'écoute des commentaires de ses partenaires.

Reportage télévisé – Un reportage télévisé de plus de 30 minutes réalisé par l'émission Découverte et diffusé en février 2023 sur la chaîne de Radio-Canada, a dressé un impressionnant portrait des principales étapes de la déconstruction du pont Champlain d'origine. De l'été 2020 à l'automne 2022, cette équipe a réalisé plusieurs tournages sur le site afin de capter les moments clés de ce chantier historique.

Héritage Champlain - Une fois la déconstruction du pont terminée, des terrains en berges équivalant à une superficie de sept hectares seront libérés et mis en valeur. L'Estacade fera partie de ces aménagements qui seront créés sur la base des commentaires reçus du public dans le cadre de la démarche participative amorcée en 2019. Quatre orientations ont ainsi été identifiées pour Héritage Champlain : Connectivité, Appropriation, Biodiversité et Mémoire. Les rencontres de présentation des nouveaux aménagements auprès des partenaires, des parties prenantes et du public se tiendront en 2023.



Prix Génie-voirie en développement durable 2023 (ACRGTO) : PJCCI et NHSL ont remporté conjointement ce prix qui récompense l'excellence des pratiques innovantes mises de l'avant dans le cadre de la déconstruction du pont Champlain d'origine, particulièrement en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles.



Énoncé de vision

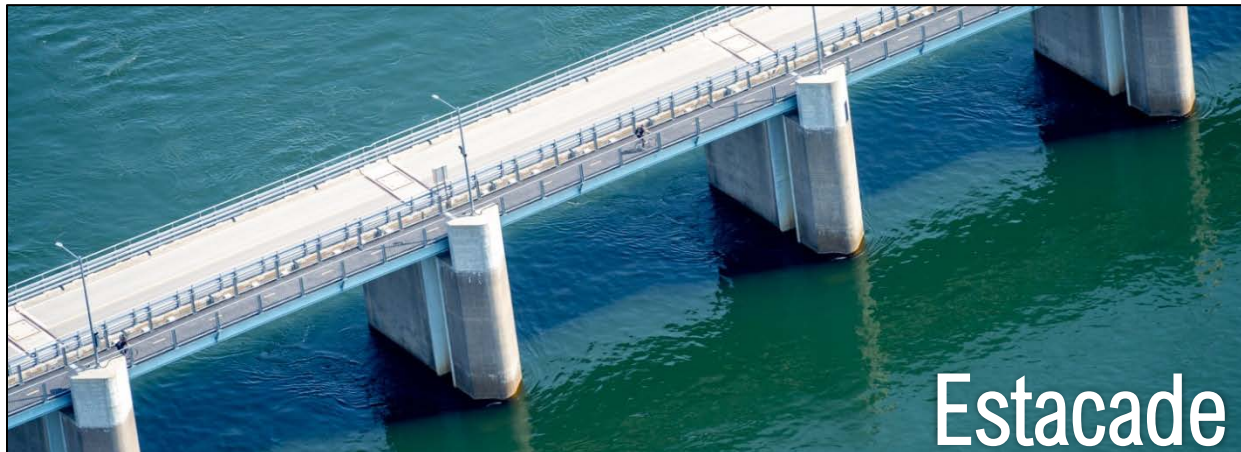
Assurer la pérennité, la sécurité et l'efficacité du lien routier dans un contexte de cohabitation et de maintien de l'opération de la Voie maritime.

Principaux travaux 28 k\$

+ Poursuite des études d'avant-projet visant le pont ouest (P-113) situé à l'approche ouest du tunnel

■ Leader en mobilité

Les piétons ont pu traverser le tunnel de Melocheville entre le 24 mars et le 21 novembre 2022 inclusivement. Le trottoir a été fermé pour la saison hivernale et a été rouvert le 31 mars 2023.



Énoncé de vision

Prolonger la vie utile de cette structure afin de maintenir le lien privilégié qu'elle offre pour l'entretien des structures, le contrôle des glaces et la mobilité active en valorisant l'implication sociale et urbaine.

Principaux travaux 0,8 M\$

- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'Estacade en 2022-2023
- + Complétion des études d'avant-projet sommaire et détaillé relatives à des interventions spécifiques (semelles et fûts, appareils d'appui et système de drainage) afin d'assurer une durée de vie stratégique à cette infrastructure

■ Leader en mobilité

La période d'exploitation de la piste cyclable de l'Estacade est d'environ huit mois par année. Les adeptes de mobilité active ont pu l'utiliser du 9 avril au 4 décembre 2022 inclusivement, soit aux mêmes dates que le réseau cyclable de la Société du parc Jean-Drapeau, auquel elle est reliée.

■ Expert innovant

Étude de comportement - Dans le cadre de la surveillance à long terme de la santé structurelle des actifs, PJCCI a initié une étude visant à déterminer le comportement de référence de l'Estacade. En se basant sur les analyses périodiques similaires de la structure, ce référentiel pourrait permettre à la Société de détecter les éventuels écarts de comportement, notamment en ce qui a trait aux unités de fondation.

■ Protection de l'environnement

Colonie d'hirondelles à front blanc – La Société a élaboré et mis en place un plan de gestion écosystémique de la colonie d'hirondelles à front blanc du secteur du pont Champlain d'origine. Ce plan a mené à l'installation de poutrelles de nidification sous l'Estacade.



Hirondelles à front blanc - poutrelles de nidification installées sous l'Estacade



Énoncé de vision

Assurer la sécurité et arrimer la vocation de l'autoroute avec les nouveaux corridors en développement dans le secteur et les besoins de mobilité active, tout en facilitant l'accès au fleuve, au centre-ville, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et au Port de Montréal dans une approche de développement durable.

Principaux travaux 7,2 M\$

- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'autoroute Bonaventure en 2022-2023
- + Complétion des études d'avant-projet relatives à la reconfiguration de l'autoroute en boulevard urbain
- + Complétion des études d'avant-projet relatives au maintien du pont Clément
- + Complétion des études d'avant-projet relatives au maintien de la section des voies surélevées
- + Préparation des plans et devis relatifs à la déconstruction du pont de contournement de l'Île des Soeurs

■ Leader en mobilité

Projet de reconfiguration - Depuis 2016, PJCCI planifie la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, de concert avec la Ville de Montréal. Dans le cadre de ce projet, la Société prévoit assurer la fluidité de la circulation sur cet axe routier, dont le transport de marchandises en provenance ou en direction du Port de Montréal. Les travaux d'une durée de quatre ans s'amorceront en 2025, et incluront également le verdissement de ce secteur, l'ajout de deux pistes de mobilité active, et la création d'aménagements en rive qui donnera à la population l'accès au fleuve.

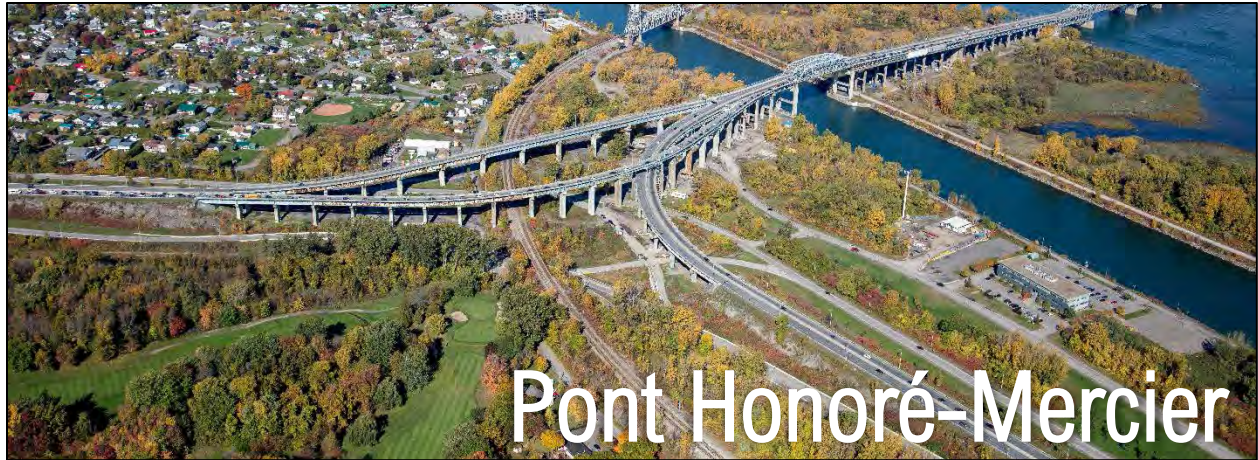
■ Acteur social et urbain

Rencontres constructives – En prévision de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, PJCCI a constitué un comité de partenaires institutionnels où les membres échangent sur leurs projets respectifs et les besoins en mobilité dans le secteur; ce comité a tenu une rencontre en 2022-2023. Cette initiative s'inscrit dans la démarche participative de la Société, tout comme les 3 groupes de discussion thématiques qui ont permis de rencontrer 16 parties prenantes au cours de l'exercice.

■ Protection de l'environnement

Solution Bonaventure, énoncé de vision - Contribuer à la protection du fleuve Saint-Laurent en confinant et en traitant les eaux souterraines contaminées s'écoulant vers ce dernier; augmenter notre niveau de connaissance dans ces domaines, continuer d'améliorer les systèmes et partager notre expertise.

Coûts d'exploitation - Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi l'exploitation du système de confinement et de traitement des eaux souterraines contaminées dans le secteur Ouest de l'autoroute et l'exploitation du système de captage des hydrocarbures dans le secteur Est. Les coûts d'exploitation s'élèvent à 0,6 M\$ pour l'exercice.



Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité de la section fédérale du pont jusqu'à son 125^e anniversaire, en y privilégiant une intégration évolutive du pont dans les milieux environnants tout en collaborant avec la communauté mohawk.

Principaux travaux 19 M\$

- + Réfection de piles
- + Remplacement du système de peinture sur une partie de la structure d'acier
- + Remplacement d'une section des passerelles destinées aux travaux d'inspection
- + Complétion des études d'avant-projet visant le raccordement de la piste multifonctionnelle au réseau local et l'augmentation du niveau de service de cette piste
- + Poursuite des études d'avant-projet visant la réfection de piles, le remplacement du système de peinture sur une partie de la structure ainsi que le pavage du tablier

La gestion du pont Honoré-Mercier est partagée entre PJCCI, qui est responsable de la section qui traverse le territoire de Kahnawà:ke sur la rive sud (section fédérale du pont), et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qui assure la gestion de la section située au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

Expert innovant

BFUP – PJCCI en collaboration avec Polytechnique Montréal a mené un programme de recherche sur l'utilisation du béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP) dans la réfection des structures âgées. Grâce à ses propriétés ultraperformantes, le BFUP présente un fort potentiel en termes de prolongation de la durée de vie des actifs. En 2022-2023, PJCCI a planifié un projet de réhabilitation d'une pile du pont Honoré-Mercier à l'aide du BFUP, réhabilitation qui est prévue à l'été 2024.

Acteur social et urbain

Relations avec les Premières Nations - Les travaux de réfection et d'entretien de PJCCI sur cet ouvrage sont réalisés en collaboration avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke. PJCCI entretient une relation fondée sur le respect, suivant les priorités du gouvernement du Canada. Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés près de la rampe d'accès en provenance de La Prairie, direction Montréal, des consultations auprès de la population de Kahnawà:ke ont été menées au cours de l'exercice par la firme *PlanIt*, dont un sondage auprès de plus de 350 résident-e-s, des entrevues individuelles ainsi que des groupes de discussion.



Section fédérale du pont Honoré-Mercier



Redevabilité - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État mère, mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS / 98-568). Elle est assujettie à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. La Société doit rendre compte de la conduite de ses affaires au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités. Elle est principalement financée par voie de crédits parlementaires. D'autres revenus provenant notamment des baux et des permis contribuent de façon marginale à son financement.

Régime de vérification - Le vérificateur de PJCCI est le vérificateur général du Canada aux termes du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* En conformité avec la LGFP, le vérificateur général effectue un audit annuel des activités de la Société afin de vérifier que les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables reconnus et que les opérations ont été effectuées en conformité avec la LGFP, l'acte constitutif et le règlement administratif.

Examen spécial de la vérificatrice générale du Canada - Un examen spécial des activités de PJCCI par la vérificatrice générale s'est tenu en 2020 et en 2021. Il s'agit d'un mécanisme redditionnel effectué tous les 10 ans auprès des sociétés d'État mères, qui vise à déterminer si les moyens et les méthodes de la société d'État lui fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et contrôlés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Selon le rapport de la vérificatrice générale publié sur le site Internet de PJCCI en juin 2022, la Société a de bonnes méthodes de gestion dans les secteurs examinés dans le cadre de l'examen spécial. La vérificatrice générale ne note aucun défaut grave, mais souligne que des améliorations devraient être apportées dans certains des secteurs examinés. PJCCI a établi un plan d'action en réponse à ces recommandations.

Audits internes - PJCCI élabore des plans d'audits internes de ses activités sur plusieurs années dans le but de déterminer, entre autres, si ses systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance lui permettent de s'acquitter de sa mission de façon économique, efficiente et efficace en conformité avec la législation applicable. Pour les réaliser, PJCCI retient les services de firmes externes.



Examen spécial - Rapport de l'auditeur indépendant | 2022 publié sur le site Internet de PJCCI

Conseil d'administration - Le conseil d'administration est constitué des sept membres suivants (de gauche à droite) : Catherine Lavoie (présidente), Richard Cacchione, Sandra Martel (première dirigeante), Dale Ellen Williams, Me Sylvain Villiard (président adjoint), Lesley Antoun et Henri-Jean Bonnis.



Les administrateurs sont nommés par le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil. La présidente du conseil d'administration et la première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre. La présidente n'a pas de rôle exécutif au sein de l'équipe de direction. Conformément aux pratiques de saine gouvernance, le conseil a formé trois comités permanents :

- + Le **comité de gouvernance et d'éthique**, lequel est responsable de tous les aspects et pratiques en matière de gouvernance et d'éthique de la Société.
- + Le **comité d'audit**, dont les responsabilités sont telles que prévues à la LGFP. Elles incluent notamment la surveillance des normes d'intégrité et de comportement de la Société, la surveillance de l'intégrité et de la crédibilité de ses rapports financiers et la surveillance de ses systèmes et pratiques de contrôle interne;
- + Le **comité des ressources humaines**, lequel est responsable de fournir des orientations à l'égard de l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques en matière de ressources humaines qui sont conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Société ainsi qu'à son plan stratégique.

En plus de ces comités permanents, le conseil d'administration a également formé trois comités consultatifs et non décisionnels, soit le **comité de risques – Infrastructures**, le **comité de risques corporatifs** et le **comité des dossiers stratégiques**. Une liste des membres de tous les comités se trouve en annexe.

Le conseil d'administration a tenu 17 réunions en 2022-2023.

Plan stratégique – Destination 2024

Les cinq orientations du Plan stratégique *Destination 2024*, présentées ici, illustrent la volonté de PJCCI de se démarquer en misant sur l'engagement des équipes, la mobilité des usagers, la performance organisationnelle, la gestion intégrée des risques et l'innovation. Ce plan stratégique permettra à la Société de se positionner notamment comme chef de file en gestion d'infrastructures majeures et comme Employeur de choix.



| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| <p>ÉQUIPE Stimuler le développement et l'engagement de tous dans un environnement innovant, sain et collaboratif</p> | <p>MOBILITÉ Agir en leader innovant et proactif en mobilité au profit de l'expérience usager</p> | <p>PERFORMANCE Améliorer l'efficacité, la performance et la fluidité organisationnelle</p> | <p>RISQUES Intégrer une approche organisationnelle de gestion d'actifs en priorisant la gestion des risques et le développement durable</p> | <p>INNOVATION Intégrer les technologies et les données dans nos actions stratégiques pour appuyer la prise de décision</p> |
|---|---|---|--|---|

En 2022-2023, 91 % des investissements prévus en travaux majeurs ont été réalisés dans le cadre de différents projets, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action 2022-2023 lié au Plan stratégique *Destination 2024*, PJCCI a complété 96 % des actions, le tout dans une approche d'amélioration continue de ses pratiques d'affaires.

PJCCI a également établi plusieurs indicateurs de rendement liés au Plan stratégique *Destination 2024* présentés dans le tableau ci-dessous.

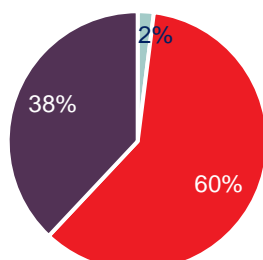
| ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / MESURE DE SUCCÈS | PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT | RÉSULTATS | CIBLE | SEUIL | BASE DE LA MESURE |
|---|--|-----------|------------------------------|----------------|---|
| A - Stimuler le développement et l'engagement de tous dans un environnement innovant, sain et collaboratif | | | | | |
| Employeur de choix | Taux de mobilisation | 86,0 % | 90,0 % | 85,0 % | Sondage des employés aux 2 ans |
| | Taux de formation | 0,8 % | 1 % | 0,5 % | Pourcentage de la masse salariale |
| | Taux de roulement | 19,8 % | < 15,5 % | < Données CRHA | Nombre de départs divisé par le nombre total d'employés |
| B - Agir en leader innovant et proactif en mobilité au profit de l'expérience usager | | | | | |
| Offre de service en mobilité bonifiée | Nombre d'accidents | 0,13 | 0,28 | 0,34 | Nombre d'accidents par million de véhicules-km |
| | Disponibilité des voies aux heures de pointe | 99,2 % | 98,0 % | 95,0 % | Taux de disponibilité sur 24 heures les jours de semaine |
| C - Améliorer l'efficience, la performance et la fluidité organisationnelles | | | | | |
| Gestionnaire efficient d'infrastructure | Délai moyen du processus d'approvisionnement des contrats | 83 jrs | < 80 jrs | < 90 jrs | Nombre de jours pour tous types de contrats |
| | Ratio coûts des services professionnels / coûts de construction | 24,6 % | À venir | À venir | Étude d'étalonnage avec les grands donneurs d'ouvrages de la région métropolitaine de Montréal |
| D - Intégrer une approche organisationnelle de gestion d'actifs en priorisant la gestion des risques et le développement durable | | | | | |
| Gestion du cycle de vie des actifs | Maturité en gestion d'actifs | 2,2 | 3 | 2 | Étude de maturité Institute of Asset Management (IAM) |
| | Réalisation du programme annuel de travaux majeurs planifiés selon le plan d'entreprise approuvé | 91 % | 90,0 % | 80,0 % | Résultats financiers réels (comptabilité de caisse) en comparaison avec la planification budgétaire |
| | Respect du budget du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine | N/A | 400 M\$ | - | |
| | Respect du budget du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine | N/A | 226 M\$ + mesures sanitaires | - | |

| ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / MESURE DE SUCCÈS | PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT | RÉSULTATS | CIBLE | SEUIL | BASE DE LA MESURE |
|--|---|-----------|--------------|--------|---|
| Gestion du cycle de vie des actifs (suite) | Respect de l'échéancier du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine | N/A | Déc. 2025 | - | Date de fin du projet en comparaison à l'échéancier planifié |
| | Respect de l'échéancier du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine | N/A | Janvier 2024 | - | |
| E - Intégrer les technologies et les données dans nos actions stratégiques pour appuyer la prise de décision | | | | | |
| Agilité organisationnelle par une meilleure accessibilité aux données | Maturité de la continuité des affaires | 3 | 3 | 2 | Étude de maturité Gartner <i>Capability Maturity Model Integration</i> (CMMI) |
| | Maturité de la sécurité | 3 | 2 | 1 | |
| | Maturité de la gestion de la donnée | 1 | 2 | 1 | |
| | Disponibilité des systèmes critiques | 100 % | 99,9 % | 99,0 % | Incident majeur provenant du système de requête Octopus |



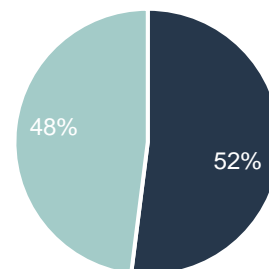
Formation du personnel au tunnel de Melocheville

Notre équipe – L'équipe multidisciplinaire de PJCCI est composée de 187 personnes, issues de diverses disciplines et corps de métier, dont 119 sont régies par une convention collective. Les effectifs sont répartis ainsi :



- Moins de 30 ans
- Entre 30 et 50 ans
- Plus de 50 ans

20 % ingénieurs
 18 % gestionnaires
 14 % soutien administratif
 23 % techniciens
 18 % professionnels
 7 % employés cols bleus



- Femmes
- Hommes

Comité de direction - Le comité de direction de PJCCI est composé des membres suivants (de gauche à droite) : Robert Sauvé, Paul Robert, Lucie Painchaud, Sandra Martel (première dirigeante), André Morin, Dominique Blouin et Nathalie Lessard.



Développement du personnel - La Société investit continuellement dans le développement de son personnel pour lui offrir un environnement de travail stimulant, respectueux, sain, sécuritaire et favorable au développement des talents de chacun. La moyenne d'heures de formation par employé au cours de l'exercice a été de 33 heures.

Équité, diversité et mieux-être au travail – Au cours de l'exercice, le comité équité, diversité et mieux-être au travail (CEDMET) a déployé toutes les initiatives prévues au Plan d'action santé mieux-être au travail. Ce plan d'action découlait des résultats du sondage organisationnel mené en 2021, sondage qui sera à nouveau réalisé en 2023. Le Plan d'action équité et diversité 2022 a également été mis en œuvre et les initiatives prévues ont été concrétisées. Par ailleurs, la Société a choisi de suivre les meilleures pratiques de la certification *Entreprise en santé* afin de se doter d'un cadre de référence en matière de santé mieux-être au travail.

Marque employeur – Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, PJCCI a décidé de créer sa marque employeur. Elle souhaite ainsi définir son positionnement distinctif comme employeur par le biais d'une stratégie à deux volets : contribuer à une meilleure rétention du personnel et se distinguer de la concurrence pour attirer les meilleurs talents. Le lancement du volet interne de la marque employeur de PJCCI et de son thème ON CRÉE — LE LIEN, a été effectué auprès de l'ensemble du personnel le 30 mars 2023. Le lancement du volet externe ainsi que le déploiement de plusieurs outils en matière de rétention du personnel sont prévus au cours du prochain exercice.



Thème du volet interne de la marque employeur de PJCCI



Déplacements, accueil et conférences - Le résumé ci-contre rend compte des frais de déplacement, d'accueil et de conférence au cours de l'exercice, tels que publiés sur le site Internet de la Société.

| (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Déplacements | 5,9 | 5,8 |
| Accueil | 3,7 | 3,6 |
| Conférences | 22,1 | 21,9 |
| Total | 31,7 | 31,3 |

Mesures postpandémiques - Depuis mars 2020, les activités de la Société se déroulaient dans un contexte de pandémie mondiale. PJCCI a maintenu une panoplie de mesures visant à assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de son personnel, ainsi que la communication en continu par le biais d'une section spéciale sur sa plateforme de communications internes. La Société a également suivi les consignes émises par le gouvernement du Canada relatives à la vaccination obligatoire de son personnel, ses administrateurs et ses fournisseurs. Depuis le 21 mars 2022, le retour au bureau en mode hybride à raison d'un minimum de trois jours au bureau et deux jours en télétravail est en place pour la majorité du personnel, à l'exception de l'équipe d'Opérations et entretien qui, malgré la pandémie, a assuré une présence ininterrompue sur les lieux de travail à raison de cinq jours par semaine.



Francis St-Pierre, Guillaume Saulnier (écran) et Katherine Parent

Accès à l'information et protection des renseignements personnels - La Société traite toute demande d'accès à l'information et de renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a reçu et traité cinq demandes d'accès à l'information; elle a également traité deux demandes en vertu de la LPRP. En plus des rapports annuels au Parlement en vertu de la LAI et de la LPRP, la Société publie sur son site Internet les demandes d'accès à l'information complétées, lesquelles peuvent faire l'objet d'une demande d'accès informelle. Par ailleurs, dans un objectif de transparence, la Société publie également des rapports et études en lien avec ses activités. Le public est invité à consulter la section « Info Source - Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements » de son site Internet qui fournit des informations pertinentes concernant le type de renseignements détenus par la Société, afin de le guider dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Plan d'accessibilité et processus de rétroaction - Afin de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui a notamment pour objectif de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, PJCCI a élaboré et rendu public en décembre 2022 son plan sur l'accessibilité ainsi que son processus de rétroaction, sur son site Internet.

Santé et sécurité au travail - La Société maintient son engagement ferme en matière de santé et sécurité au travail (SST) en vue d'assurer un environnement sécuritaire à tous. Pour ce faire, elle a élaboré cette année son Programme de gestion de la SST, mettant ainsi de l'avant plusieurs moyens pour travailler en sécurité. De plus, dans une visée d'amélioration continue, un audit interne sur la maturité de la culture SST a été réalisé et a permis d'identifier les éléments prioritaires à adresser. La participation de tous les partenaires, dont les deux comités locaux SST, est essentielle au maintien d'une culture forte.

Bilan santé et sécurité au travail (année 2022)

- 30 événements SST
- 0 blessure invalidante
- 0 blessure légère
- 1 premiers soins
- 29 situations dangereuses





Enjeux stratégiques et risques

Sécurité et pérennité des infrastructures

Les infrastructures dont PJCCI est gestionnaire ont entre 50 et 93 ans. Ces infrastructures sont âgées et exposées depuis des années à une circulation lourde, à des conditions climatiques rigoureuses et à l'utilisation de sels de voirie. L'âge de ces infrastructures, le financement requis pour en assurer l'entretien et la réfection de même que des actes délibérés comme le terrorisme, le vandalisme ou même les manifestations représentent des risques réels.

La congestion sur tous les ponts constitue un élément majeur dans l'évaluation de la capacité et dans la planification des travaux. De plus, toute fermeture de voies, d'un pont ou de la Voie maritime pourrait avoir une incidence sur la sécurité des usagers, l'économie régionale et nationale ainsi que la réputation de PJCCI et du gouvernement du Canada.

Afin de déterminer l'état réel des structures, PJCCI a mis en place un système de gestion de ses actifs, ce qui lui permet d'identifier les travaux requis à leur maintien dans le but de prolonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements requis et d'assurer la mobilité et la sécurité des usagers.

PJCCI a poursuivi la réalisation d'un important programme de réparation et d'entretien grâce au financement reçu dans le cadre du budget 2018-2023 en vue de prolonger la vie utile des structures dont elle est responsable.

Par ailleurs, la Société dispose d'un plan de mesures d'urgence et collabore avec divers partenaires afin d'assurer la cohésion dans les approches et les procédures d'urgence. PJCCI organise périodiquement des réunions de suivi et élabore des plans de collaboration avec les services policiers pour gérer les risques.

Financement durable

L'année 2022-2023 marquait la dernière année du cycle de financement quinquennal autorisé au Plan d'entreprise 2018-2019 à 2022-2023.

PJCCI s'est vu accorder un nouveau cycle de financement pour les années 2023-2024 à 2027-2028 afin de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité et la pérennité des infrastructures. En sus des travaux de base, le financement accordé permettra la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure jusqu'en 2031-2032.



PJCCI continue de collaborer avec Infrastructure Canada pour définir ses besoins de financement à court et à long termes avec un plan de financement décennal révisé annuellement.

Des réserves pour risques ont été prévues relativement aux coûts des services professionnels et de construction et devraient suffire pour couvrir les travaux ou les événements imprévus. De plus, PJCCI réutilise les fonds dégagés au fur et à mesure de la réalisation du programme d'entretien pour accélérer certains travaux prioritaires.

Gestion des actifs

La direction principale, Gestion d'actifs poursuit sa gestion du changement visant à favoriser la communication et la mobilisation des ressources par une approche d'intégration transversale. En effet, la complexité des structures sous la responsabilité de PJCCI exige une clarté des rôles et des responsabilités dans une approche de gestion d'actifs intégrée qui englobe non seulement l'état de l'actif et sa fonctionnalité, mais également l'environnement, le développement durable ainsi que les relations avec les partenaires, les parties prenantes et la collectivité, qui sont essentiels à la réalisation des investissements.

PJCCI préconise une approche transversale en matière de gestion d'actifs où l'ensemble des directions collabore à la mise en place des meilleures pratiques en fonction du modèle de l'Institute of Asset Management (IAM) et de la norme ISO 55000. La Société procède à l'élaboration d'un plan stratégique en gestion d'actifs et d'un plan d'action afin de poursuivre de façon proactive son développement en gestion d'actifs suite à l'exercice d'évaluation de maturité finalisé en août 2021.

L'optimisation des investissements dans la réfection et le remplacement de structures passe par un approfondissement des connaissances. Les coûts de réfection et de remplacement des structures pourraient être réduits et/ou repoussés de façon significative en intégrant les résultats des projets de recherche à la planification des travaux concernés.

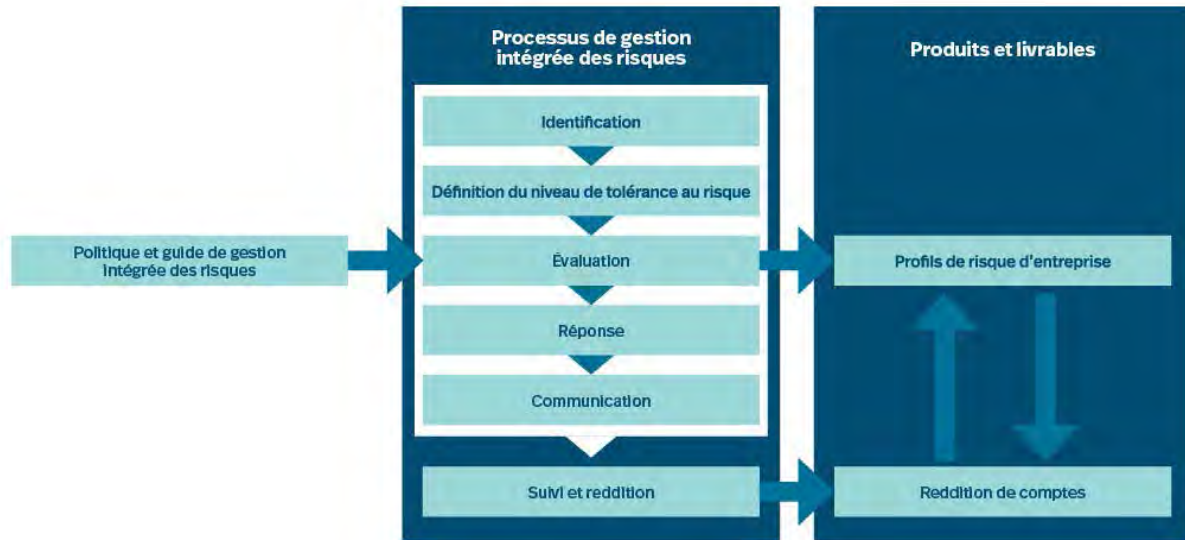
La DERA pilote plusieurs projets de recherche et développement annuellement. Les principaux domaines de recherche qui sont ciblés concernent les critères d'évaluation de capacité de structures âgées, l'instrumentation, la validation des charges appliquées sur les ouvrages de même que les matériaux, la durabilité et la pérennité des ouvrages existants.

Gestion intégrée des risques d'affaires

Approche de la gestion intégrée des risques

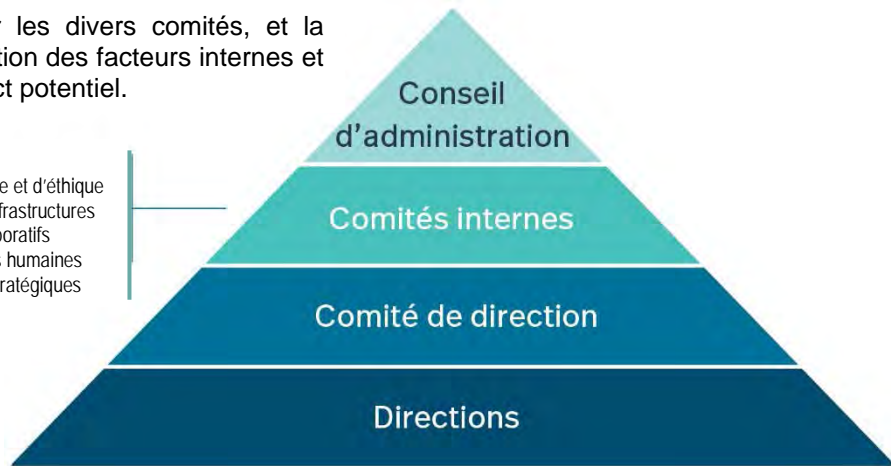
En 2018-2019, PJCCI a entrepris une démarche visant à définir sa stratégie de gestion intégrée des risques corporatifs. Depuis, PJCCI utilise une méthode de gestion intégrée des risques basée sur le cadre intitulé « *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* » du Committee of Sponsorship Organizations of the Treadway Commission (COSO). La stratégie de PJCCI est alignée avec sa mission, sa vision et ses valeurs. Une révision périodique permet de s'assurer que l'accent est mis sur l'identification et l'atténuation des risques qui pourraient nuire à l'exécution de son mandat et de ses priorités stratégiques. Cette révision de l'évaluation de la sévérité des risques résiduels priorisés est effectuée annuellement, et celle de l'identification des risques, sur une base triennale.

En 2022-2023, PJCCI a entrepris une démarche participative interne afin de définir l'appétit et la tolérance aux risques et ainsi assurer un alignement corporatif. Un énoncé d'appétit et de tolérance aux risques pour chacune des catégories de risques ainsi qu'un énoncé global rattaché à la mission et à la vision de PJCCI ont été définis.



Les risques sont revus par les divers comités, et la direction prend en considération des facteurs internes et externes ainsi que leur impact potentiel.

Comité d'audit
Comité de gouvernance et d'éthique
Comité de risques – Infrastructures
Comité de risques corporatifs
Comité des ressources humaines
Comité des dossiers stratégiques



Processus d'évaluation et atténuation des risques

Pour évaluer les risques résiduels, PJCCI utilise une matrice (sévérité globale du risque) en tenant compte de la probabilité d'occurrence d'un risque et son incidence (impact), soit les conséquences potentielles pour PJCCI. Cette matrice offre une vision claire des enjeux, de leur évolution et de l'importance des mesures d'atténuation pour réduire les impacts négatifs.

À chaque exercice, la Société procède à une réévaluation de la sévérité des risques résiduels corporatifs. La liste des risques priorités pour l'exercice 2022-2023 est présentée au tableau ci-contre.

Les 16 risques résiduels corporatifs priorités au cours de l'exercice 2022-2023 se déclinent comme suit :

1. Relations avec les parties prenantes
2. Environnement politique
3. Leadership, succession et relève
4. Modèle de gestion – Performance
5. Prise de décisions – Gestion de l'information
6. Mesure de performance
7. Niveau de connaissance des infrastructures
8. Protection de l'environnement
9. Financement et détermination des crédits parlementaires
10. Litiges en matière contractuelle et réclamations
11. Santé et sécurité sur les chantiers impliquant les fournisseurs
12. Recrutement et rétention
13. Santé et sécurité au travail
14. Infrastructure technologique et qualité de l'information de gestion
15. Sécurité des systèmes d'information
16. Interruption ou défaillance des systèmes

Analyse des résultats

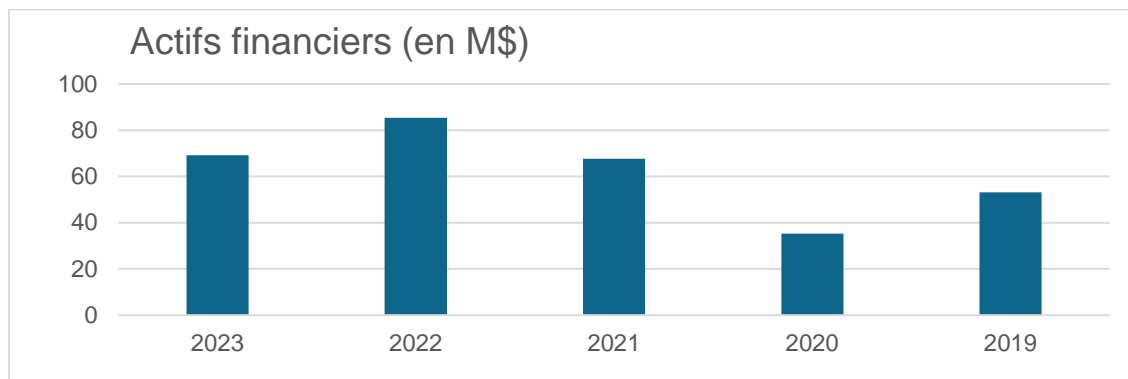
Adoption d'une nouvelle norme comptable

Périodiquement, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public publie de nouvelles normes comptables que la direction examine pour établir leur application ou non à la Société. La nouvelle norme comptable « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service des immobilisations » est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été redressés à des fins de comparaison. Les états financiers des exercices antérieurs à l'exercice terminé le 31 mars 2022, présentés à titre comparatif, n'ont, quant eux, pas été redressés. La note 3 afférente aux états financiers en explique la teneur ainsi que l'incidence sur les états financiers de la Société.

État de la situation financière

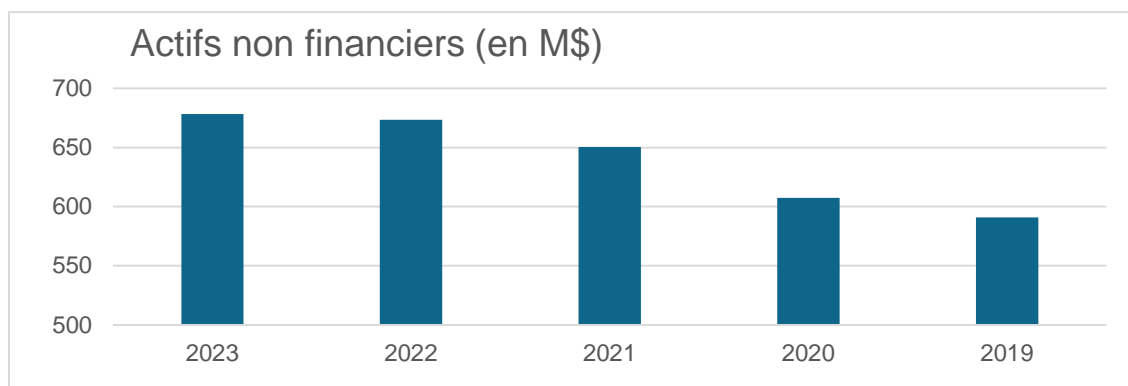
Actifs financiers

Au 31 mars 2023, les actifs financiers ont diminué de 16,2 M\$ pour atteindre 69,1 M\$ (2022 – 85,3 M\$). Cette diminution est attribuable à la diminution de 30,7 M\$ de la trésorerie. Cette dernière fluctue principalement en fonction des créditeurs et charges à payer lesquels ont également diminué au cours de l'exercice. La réduction de la trésorerie est compensée par une augmentation des débiteurs d'un montant de 14,5 M\$. Les débiteurs sont principalement composés des sommes à recevoir du gouvernement du Canada qui totalisent 36,2 M\$ au 31 mars 2023. Les sommes à recevoir du gouvernement du Canada fluctuent en fonction des travaux réalisés.



Actifs non financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les actifs non financiers s'élèvent à 677,1 M\$ (2022 – 673,3 M\$). Ces derniers sont stables par rapport à l'exercice terminé le 31 mars 2022.



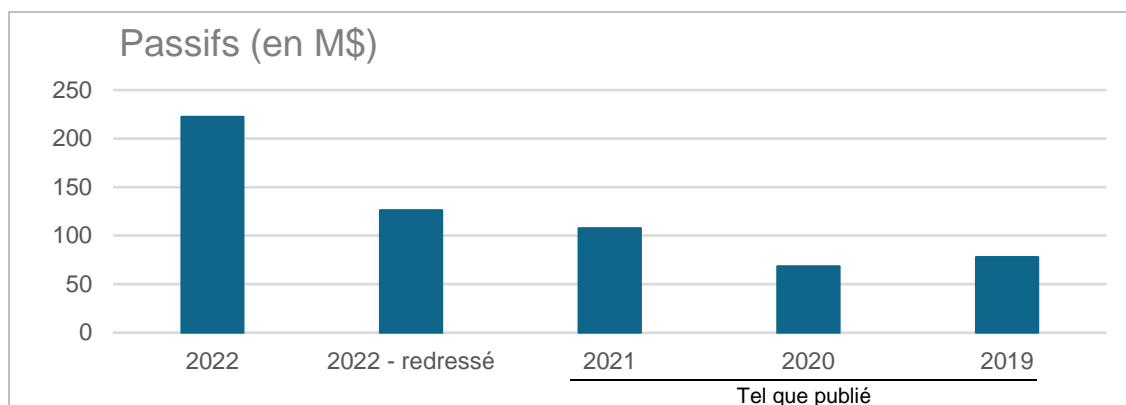
Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent notamment les ponts, les routes ainsi que les structures connexes. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile. Cette dernière est basée sur les estimations que la direction a établies quant à la durée de service de ces biens et fait l'objet d'un examen périodique destiné à en confirmer la validité. En raison de la longue durée de vie des immobilisations corporelles et des montants en cause, tout changement des estimations pourrait avoir un effet important sur les états financiers. La dégradation des actifs à long terme fait l'objet d'une vérification lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est impossible de récupérer leur valeur comptable à partir de mouvements de trésorerie futurs. Si les conditions à venir devaient se dégrader par rapport à la meilleure estimation de la direction quant aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait éventuellement devoir assumer d'importantes charges à la suite de la moins-value de ses immobilisations corporelles.

La Société engage des charges pour l'entretien de ses immobilisations corporelles. Un grand nombre de ces charges s'inscrivent dans le cadre de grands projets pluriannuels d'infrastructure. En comptabilisant ces charges, la direction doit faire des estimations importantes quant à l'avancement des travaux réalisés afin de pouvoir évaluer le passif en fin d'exercice. Un changement du pourcentage estimé de l'avancement des travaux pourrait avoir un effet significatif sur la valeur estimée des charges ou des immobilisations corporelles qui sont comptabilisées.

Passifs

Les passifs, au montant de 222,5 M\$ (2022 – 126,3 M\$ tel que redressé), ont augmenté de 96,2 M\$ au cours de l'exercice (2022 – 11,6 M\$ tel que publié). Ceci est principalement attribuable à l'augmentation de 118,4 M\$ du passif environnemental en regard de travaux prévus pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure dont le financement a été annoncé dans le budget fédéral de 2023. Cette augmentation est compensée par une diminution des créditeurs et charges à payer au 31 mars 2023.



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer ont diminué de 21,7 M\$ (2022 – augmentation de 13,6 M\$) pour atteindre 61,4 M\$ (2022 – 83,1 M\$) à la fin de l'exercice. Cette diminution s'explique principalement par le volume de travaux réalisés en 2022-2023 par rapport à l'exercice précédent.

Retenues contractuelles

Pour mener à bien les travaux sur les structures sous sa responsabilité, la Société a adjudgé des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie des montants à payer jusqu'à l'achèvement des travaux dans le respect des exigences des contrats de construction et aux fins de garantie. Une partie de ces montants deviendra payable à l'émission d'un certificat provisoire d'achèvement des travaux visés, et une autre partie deviendra payable environ une année plus tard, après la fin de la période de garantie. Les retenues contractuelles totalisent 10,1 M\$ au 31 mars 2023 et sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (2022 – 10,4 M\$).

Obligations environnementales

Les obligations environnementales, présentées à l'État de la situation financière, s'élèvent à 143,6 M\$ (2022 – 25,2 M\$) à la fin de l'exercice. L'augmentation de 118,4 M\$ au 31 mars 2023 (2022 – diminution de 6,0 M\$) s'explique principalement par les travaux requis pour le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Comme l'indique la note 8 afférente aux états financiers, les estimations à la base de ce passif tiennent compte de la nature des travaux à effectuer et de certaines hypothèses. Les changements quant à l'ampleur des coûts estimés pourraient avoir un effet important sur les états financiers.

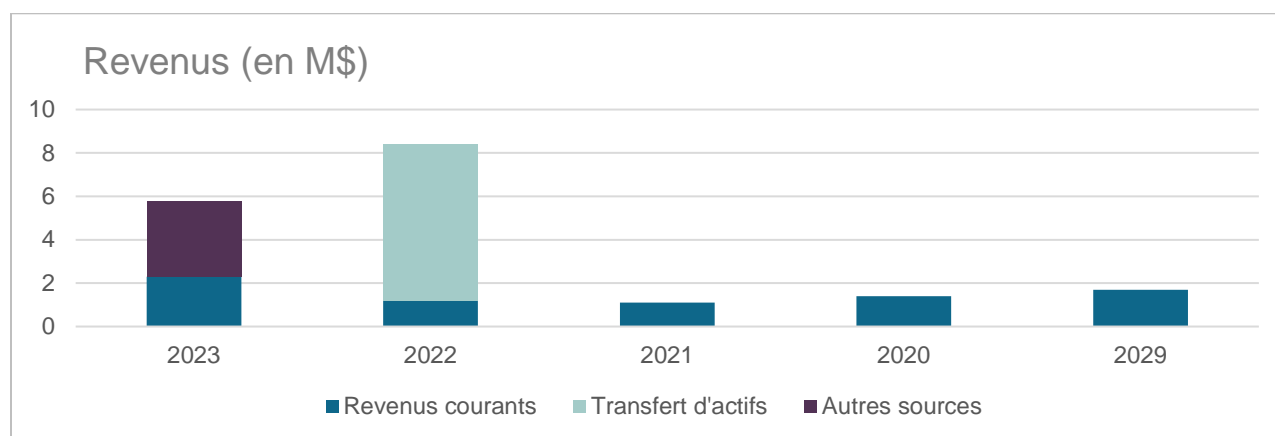
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations totalisent 6,8 M\$ au 31 mars 2023 (2022 – 6,8 M\$ tel que redressé). Ces obligations comprennent principalement des charges estimées pour le retrait de matières dangereuses, soit l'amiante dans un bâtiment et la remise en état de lots tel qu'indiqué à la note 9 afférente aux états financiers. La révision des hypothèses à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2023 n'a pas eu d'incidence matérielle sur le montant du passif, les travaux n'étant pas encore débutés.

États des résultats

Revenus

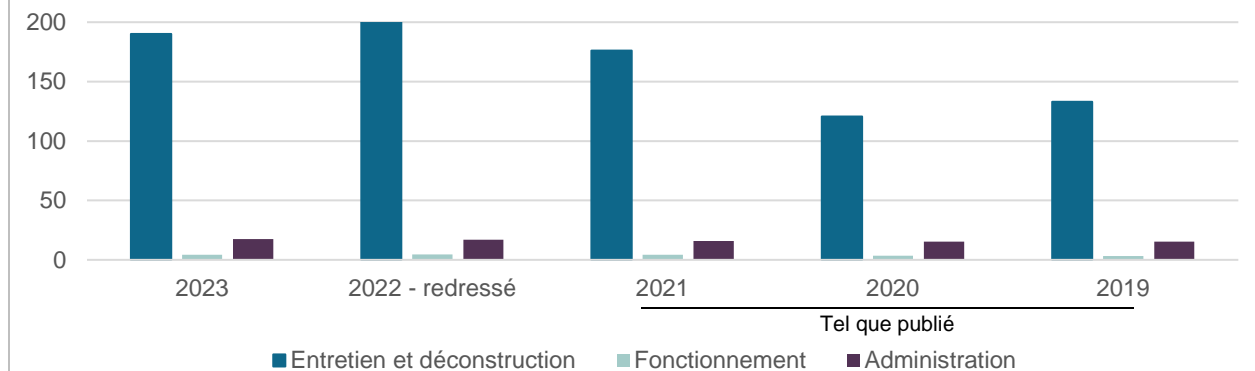
Les revenus de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 s'élèvent à 5,8 M\$ (2022 – 8,4 M\$), une diminution de 2,6 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent. Cette diminution s'explique principalement par un transfert d'actifs qui avait été effectué au cours de l'exercice précédent.



Charges

Les charges de la Société totalisent 329,5 M\$ (2022 – 220,1 M\$ tel que redressé) pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. L'augmentation des charges de 109,4 M\$ (2022 – 19,0 M\$ tel que publié) est principalement attribuable à l'augmentation du passif environnemental relatif aux travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure.

Charges excluant les obligations environnementales (en M\$)



Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et de déconstruction de 186,1 M\$ (2022 – 200,9 M\$ tel que redressé) représentent une diminution de 7,4 % par rapport aux charges de l'année précédente (2022 – augmentation de 13,3 % tel que publié). La diminution de 14,8 M\$ provient principalement du volume de travaux d'entretien régulier et majeur effectués au cours de l'exercice.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 4,4 M\$ et sont stables par rapport à 4,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Administration

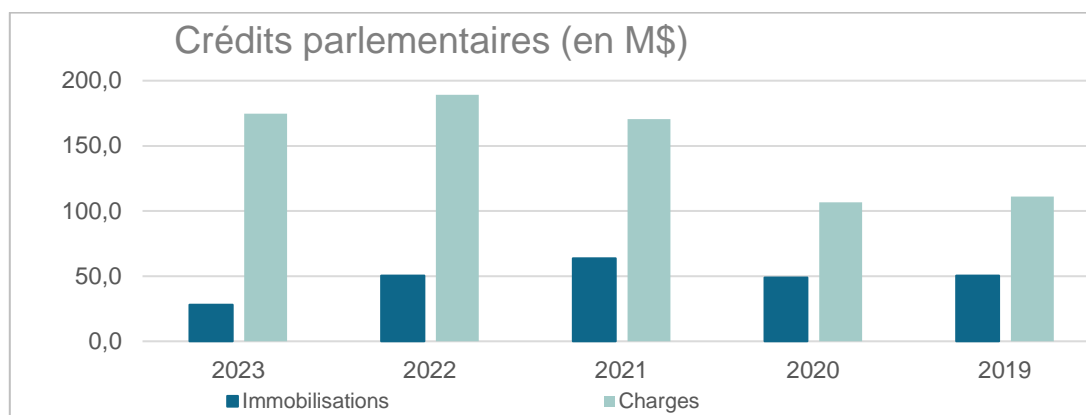
Les charges d'administration totalisent 17,5 M\$ (2022 – 16,9 M\$), une augmentation de 3,6 % par rapport à l'exercice financier précédent, soit un niveau inférieur à la progression de l'inflation de 7,3 % pour la même période.


Obligations environnementales

Les obligations environnementales ont généré des charges de 121,5 M\$ à l'État des résultats (2022 – crédit de 2,2 M\$). L'augmentation de 123,7 M\$ est attribuable aux travaux prévus pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires, lesquels sont constatés sous « paiements de transfert » à l'État des résultats totalisent 202,7 M\$ au 31 mars 2023 (2022 – 239,6 M\$). Ces crédits couvrent les charges d'exploitation pour un montant de 174,7 M\$ (2022 – 189,2 M\$) et les immobilisations corporelles qui représentent 28,0 M\$ (2022 – 50,4 M\$).





Les crédits parlementaires constituent la principale source de financement des activités de la Société. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les crédits accordés au budget de PJCCI étaient de 280,0 M\$ (2022 – 324,8 M\$). Les crédits parlementaires utilisés totalisent 202,7 M\$, soit 72,4 % du financement disponible (2022 – 73,7 %).

En utilisant les mécanismes prévus à cet effet, la Société a reporté 10,1 M\$ (2022 - 36,4 M\$) de financement provenant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) afin d'arrimer ce financement avec le calendrier des travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. La Société a également reçu 0,5 M\$ de financement pour des services de soutien au Bureau de l'infrastructure du Canada à l'égard de projets au Québec. Par conséquent, le niveau de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 a été réduit à 270,4 M\$ (2022 - 288,4 M\$), ayant pour effet d'augmenter le taux d'utilisation à 75,0 % (2022 - 83,0 %).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le solde non utilisé du financement est donc de 67,7 M\$, soit l'écart entre le financement ajusté au montant de 270,4 M\$ et les crédits parlementaires de 202,7 M\$. Déduction faite de l'excédent de financement totalisant 38,8 M\$, dont l'utilisation n'était pas prévue au budget 2022-2023, le solde non utilisé du financement totalise 28,9 M\$, et s'explique principalement par des travaux reportés au pont Honoré-Mercier et à l'autoroute Bonaventure ainsi que des dépenses moindres que prévues en biens et services.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société dépendent principalement de la date de réception des crédits parlementaires du gouvernement du Canada pour les dépenses liées aux projets et aux travaux d'entretien. Ils sont également liés au décaissement des sommes engagées pour ces dépenses. Le financement du gouvernement est autorisé pour une période de cinq (5) ans. Ces sommes sont budgétées annuellement et déboursées sur une base trimestrielle à la suite de la comptabilisation des valeurs acquises pour les travaux ainsi que des biens et services reçus.



Rétrospective financière des cinq derniers exercices

EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

| | Redressé | | Tel que publié | | |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| REVENUS | | | | | |
| Baux et permis | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Intérêts | 1,7 | 0,4 | 0,4 | 0,8 | 1,1 |
| Disposition de matériaux – Pont Champlain d'origine | - | 0,1 | 0,1 | - | - |
| Transfert d'actifs | - | 7,2 | - | - | - |
| Autres sources | 3,5 | 0,1 | - | - | - |
| Total des revenus | 5,8 | 8,4 | 1,1 | 1,4 | 1,7 |
| CHARGES | | | | | |
| Entretien et déconstruction | 186,1 | 200,9 | 176,1 | 120,6 | 133,1 |
| Fonctionnement | 4,4 | 4,5 | 4,3 | 3,6 | 3,2 |
| Administration | 17,5 | 16,9 | 15,9 | 15,2 | 15,3 |
| Obligations environnementales | 121,5 | (2,2) | 3,4 | 9,4 | 4,2 |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles | - | - | 0,1 | - | 0,7 |
| Total des charges | 329,5 | 220,1 | 199,8 | 148,8 | 156,5 |
| Déficit avant financement du gouvernement du Canada | (323,7) | (211,7) | (198,7) | (147,4) | (154,8) |
| Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation | 174,7 | 189,2 | 170,5 | 106,6 | 111,1 |
| Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles | 28,0 | 50,4 | 63,7 | 49,1 | 50,3 |
| Paiements de transfert – Autres | 12,4 | - | - | 0,3 | - |
| Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités | (108,6) | 27,9 | 35,5 | 8,6 | 6,6 |



Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs, incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Le 27 juin 2023

Lucie Painchaud, CPA, CMA
Directrice principale, Administration et trésorière



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* de la *Loi maritime du Canada*, les statuts et le règlement administratif de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément



aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Tina Swiderski, CPA auditrice
Directrice principale

Montréal, Canada
Le 27 juin 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars canadiens)

| | 2023 | 2022 Redressé (Note 3) |
|---|------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 29 789 | 60 561 |
| Débiteurs (Note 4) | 39 273 | 24 757 |
| Total des actifs financiers | 69 062 | 85 318 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (Note 5) | 61 403 | 83 100 |
| Avantages sociaux futurs (Note 6) | 207 | 403 |
| Retenues contractuelles (Note 7) | 10 110 | 10 405 |
| Revenus reportés | 320 | 305 |
| Obligations environnementales (Note 8) | 143 645 | 25 211 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 9) | 6 795 | 6 833 |
| Total des passifs | 222 480 | 126 257 |
| Dette nette | (153 418) | (40 939) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (Note 10) | 671 379 | 661 809 |
| Charges payées d'avance | 1 595 | 1 099 |
| Avance sur contrat | 4 144 | 10 359 |
| Total des actifs non financiers | 677 118 | 673 267 |
| Excédent accumulé (Note 11) | 523 700 | 632 328 |

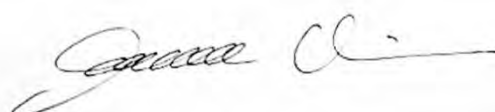
ÉVENTUALITÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTES 12 et 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

| | Budget | 2023 Réel | 2022 Redressé (Note 3) Réel |
|---|----------------|------------------|--------------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | | | |
| Baux et permis | 590 | 647 | 618 |
| Intérêts | 477 | 1 673 | 424 |
| Disposition de matériaux - Pont Champlain d'origine | - | - | 51 |
| Transfert d'actifs (Note 14) | - | - | 7 217 |
| Autres sources | - | 3 515 | 136 |
| Total des revenus | 1 067 | 5 835 | 8 446 |
| Charges (Note 15) | | | |
| Entretien et déconstruction | 198 032 | 186 143 | 200 885 |
| Fonctionnement | 4 732 | 4 379 | 4 441 |
| Administration | 21 959 | 17 561 | 16 907 |
| Obligations environnementales | (2 725) | 121 461 | (2 182) |
| Total des charges (Note 15) | 221 998 | 329 544 | 220 051 |
| Déficit avant financement du gouvernement du Canada | (220 931) | (323 709) | (211 605) |
| Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation | 156 040 | 174 716 | 189 119 |
| Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles | 85 171 | 27 986 | 50 420 |
| Transfert - Autres (Note 16) | - | 12 379 | - |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | 20 280 | (108 628) | 27 934 |
| Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice | 658 136 | 632 328 | 604 394 |
| Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice | 678 416 | 523 700 | 632 328 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

| | 2023 | | 2022 |
|--|-----------------|------------------|----------------------|
| | Budget | Réel | Redressé (Note 3) |
| | \$ | \$ | \$ |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | 20 280 | (108 628) | 27 934 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 10) | (43 685) | (41 676) | (57 638) |
| Amortissement des immobilisations corporelles (Note 10) | 26 130 | 32 106 | 35 737 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | (11) | (22) |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | - | 11 | 22 |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (17 555) | (9 570) | (21 901) |
| Addition de charges payées d'avance | - | (3 193) | (2 378) |
| Utilisation de charges payées d'avance | - | 2 697 | 2 497 |
| Total de la variation due aux charges payées d'avance | - | (496) | 119 |
| Total de la variation de l'avance sur contrat | - | 6 215 | - |
| Diminution (augmentation) de la dette nette | 2 725 | (112 479) | 6 152 |
| Dette nette au début de l'exercice | (36 919) | (40 939) | (47 091) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (34 194) | (153 418) | (40 939) |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

| | 2023 | 2022 Redressé (Note 3) |
|--|------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| (Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités | (108 628) | 27 934 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 10) | 32 106 | 35 737 |
| Transfert d'actifs (Note 14) | | (7 217) |
| Transfert – Autres (Note 16) | (12 379) | |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | (11) | (22) |
| Variation des obligations environnementales | 120 009 | (2 895) |
| Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | 88 | 155 |
| Variation des autres éléments | | |
| Augmentation des débiteurs | (14 516) | (6 033) |
| (Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer | (17 685) | 19 139 |
| Diminution des avantages sociaux futurs | (196) | (115) |
| (Diminution) augmentation des retenues contractuelles | (295) | 4 052 |
| Augmentation des revenus reportés | 15 | 5 |
| Diminution (augmentation) des charges payées d'avance | (496) | 119 |
| Diminution d'avance sur contrat | 6 215 | - |
| Diminution des obligations environnementales | (1 575) | (3 051) |
| Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations | (126) | (127) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 2 526 | 67 681 |
| Activités d'investissement en immobilisations corporelles | | |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | 11 | 22 |
| Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles | (33 309) | (55 978) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles | (33 298) | (55 956) |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie | (30 772) | 11 725 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 60 561 | 48 836 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 29 789 | 60 561 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

1. POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés. Par lettre datée du 3 mai 2018, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités confirmait que la Société était mandatée pour entreprendre la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le respect des principes de développement durable prônés par la Société.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

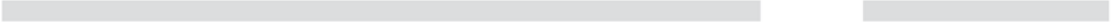

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent



une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.



AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés conformément à des critères précis divulgués à la note 17. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

| CATÉGORIES | INSTRUMENTS FINANCIERS | ÉVALUATION |
|--------------------|---|----------------------------------|
| Actifs financiers | Trésorerie | Coût ou coût après amortissement |
| | Débiteurs (autres que les taxes à recevoir) | |
| Passifs financiers | Créditeurs et charges à payer | Coût ou coût après amortissement |
| | Retenues contractuelles | |

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.


Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes



environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

La Société a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Cette norme s'applique aux obligations juridiques, y compris celles découlant de l'irrecevabilité fondée sur une promesse et exige que les entités du secteur public comptabilisent les coûts légalement obligatoires associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de l'acquisition, de la construction ou du développement et passent ces coûts en charge systématiquement sur la durée de vie de l'actif.

La Société a adopté l'approche transitoire d'application rétroactive modifiée et a retraité les états financiers au 31 mars 2022 pour fin de comparaison. Lors de la première application de la norme, la Société a reconnu :

- Au passif, les obligations existantes liées à la mise hors service, ajustées en fonction de l'augmentation due aux désactualisations cumulées à cette date;
- À l'actif, un coût de mise hors service, porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause;
- Les amortissements cumulés du coût inscrit à l'actif;
- Un ajustement du solde d'ouverture de l'excédent accumulé.

Pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées à des actifs qui ne sont plus productifs, la Société a comptabilisé un passif et un ajustement correspondant à l'excédent accumulé d'ouverture.

Ces montants ont été évalués à l'aide d'informations, d'hypothèses et de taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service d'immobilisations est évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service d'immobilisations est contractée. La désactualisation et l'amortissement cumulé sont évalués pour la période à compter de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de la norme « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » avaient été en vigueur.

Le tableau suivant présente le rapprochement du retraitement des données comparatives des postes significatifs des états financiers :

| | 2022 | 2022 | 2022 |
|---|-------------------|--|---------------------|
| | Tel que publié | Effet de la modification comptable | Tel que redressé |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | \$ | \$ | \$ |
| État de la situation financière | | | |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | 6 833 | 6 833 |
| Excédent accumulé | 639 161 | (6 833) | 632 328 |
| État des résultats | | | |
| Entretien et déconstruction | 199 626 | 1 259 | 200 885 |
| Total des charges | 218 792 | 1 259 | 220 051 |
| Déficit avant financement du gouvernement du Canada | (210 346) | (1 259) | (211 605) |
| Excédent de l'exercice lié aux activités | 29 193 | (1 259) | 27 934 |
| Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice | 609 968 | (5 574) | 604 394 |
| Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice | 639 161 | (6 833) | 632 328 |
| État de la variation de la dette nette | | | |
| Excédent de l'exercice lié aux activités | 29 193 | (1 259) | 27 934 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 34 506 | 1 231 | 35 737 |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (23 132) | 1 231 | (21 901) |
| Diminution de la dette nette | 6 180 | (28) | 6 152 |
| Dette nette au début de l'exercice | (40 286) | (6 805) | (47 091) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (34 106) | (6 833) | (40 939) |
| État des flux de trésorerie | | | |
| Excédent de l'exercice lié aux activités | 29 193 | (1 259) | 27 934 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 34 506 | 1 231 | 35 737 |
| Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | 155 | 155 |
| Diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | (127) | (127) |
| Note 15. Charges selon leur objet | | | |
| Entretien régulier et majeur | 47 596 | 127 | 47 723 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | 155 | 155 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 34 506 | 1 231 | 35 737 |

4. DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---|---------------|---------------|
| Somme à recevoir du gouvernement du Canada | 36 171 | 21 717 |
| Taxes à recevoir | 2 212 | 2 136 |
| Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires | 702 | 613 |
| Autres débiteurs | 188 | 291 |
| Total des débiteurs | 39 273 | 24 757 |

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 2023 \$ | 2022 \$ |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseurs et frais courus | 59 328 | 80 715 |
| Salaires et charges sociales | 2 075 | 2 385 |
| Total des créditeurs et charges à payer | 61 403 | 83 100 |

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations exigées des employés. Le taux de cotisation de base de la Société en vigueur à la fin de la période s'établissait à 9,35 % (9,55 % en 2022) du salaire annuel versé aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013 et à 7,93 % (7,95 % en 2022) du salaire annuel versé aux employés embauchés après le 31 décembre 2012.

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---|------------|------------|
| Cotisations de l'employeur | 1 875 | 1 790 |
| Cotisations des employés | 1 743 | 1 725 |

Le gouvernement est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des cinq (5) meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Pour calculer l'obligation pour les absences rémunérées liée aux congés de maladie accumulés au 9 décembre 2016 des employés ayant choisi de les reporter, la Société estime une probabilité de départ des employés de 15 % (15 % en 2022) avant l'éligibilité à la retraite.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux accidents de travail, la Société a reconnu une obligation totalisant 120 k\$ (148 k\$ en 2022) en fonction d'une espérance de vie moyenne de 80 ans (80 ans en 2022) comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

Dans les deux cas, la Société utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2022) et un taux d'actualisation de 4,5 % (1,93 % en 2022).

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi comprend les éléments suivants :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2023 \$ | 2022 \$ |
|--|------------|------------|
| Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice | 403 | 518 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | (26) | (54) |
| Indemnités versées au cours de l'exercice | (170) | (61) |
| Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice | 207 | 403 |

7. RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

8. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, sous le pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 19 sites (18 en 2022) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Parmi ces 19 sites, 11 ont été évalués (quatre (4) en 2022) et pour quatre (4) d'entre eux, des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 143,6 M\$ (25,2 M\$ en 2022) a été comptabilisé. L'assainissement n'a été complété sur aucun site au cours de l'exercice (un (1) site complété en 2022).

En ce qui concerne les 15 autres sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (14 en 2022), 13 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations. Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux deux (2) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental qui reposent sur les hypothèses suivantes :

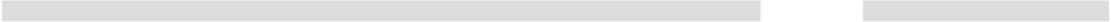

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 2,84 % à 4,50 % (2022 – 1,88 % à 2,47 %).
- Le taux d'inflation de 3,8 % (2022 – 3,47 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

| (en milliers de dollars canadiens) | 2023 | | 2022 | |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| | \$ | | \$ | |
| Secteurs | Passif non actualisé et inflationné | Passif actualisé et inflationné | Passif non actualisé et inflationné | Passif actualisé et inflationné |
| Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾ | 21 392 | 16 685 | 20 976 | 17 175 |
| Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾ | 8 300 | 6 624 | 8 032 | 6 796 |
| Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾ | 140 786 | 119 111 | - | - |
| Autoroute Bonaventure – Secteur île des Sœurs ⁽³⁾ | 443 | 419 | - | - |
| Pont Champlain d'origine ⁽⁴⁾ | 806 | 806 | 1 240 | 1 240 |
| Total | 171 727 | 143 645 | 30 248 | 25 211 |

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 31 mars 2023, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.



Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration (faisant partie du Secteur Est)

La Société prévoit procéder à la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la gestion des eaux souterraines, la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF), le confinement et le traitement des eaux souterraines du tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la stabilisation des berges, la gestion des déblais générés par les travaux et la gestion des eaux durant leur réalisation. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers.

(3) Autoroute Bonaventure – Secteur île des Sœurs

Ce projet consiste à réhabiliter le pont Clément, les voies routières et les viaducs dans le secteur de l'île des Sœurs afin de prolonger la durée de vie des infrastructures. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement à disposer des sols contaminés excavés pour les fins des travaux de réhabilitation dans des sites autorisés selon les normes en vigueur. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour disposer de ces sols.

(4) Terrains sous le pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés sous le pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour effectuer la gestion des sols qui seront excavés sous le pont et est fondée sur l'information disponible à la date des états financiers. La gestion des sols excavés sous le pont est prévue dans le cadre des travaux de déconstruction, lesquels ont débuté au cours de l'été 2020 et s'échelonnent sur une période d'environ 43 mois.

9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans un de ses bâtiments, et d'autres obligations liées à la remise en état de lots qu'elle occupe.

Les immobilisations n'étant plus en usage, elles ont été retirées des livres de la Société au 31 mars 2022 ainsi que la portion capitalisable de l'obligation liée à la mise hors service.



Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2023 | | | 2022 | | |
|---|---------|------------------------------|-------|---------|------------------------------|-------------------------|
| | Amiante | Obligation de remise en état | Total | Amiante | Obligation de remise en état | Total Redressé (Note 3) |
| Solde d'ouverture | 45 | 6 788 | 6 833 | 44 | 6 761 | 6 805 |
| Nouveaux passifs | - | - | - | - | - | - |
| Passifs réglés | - | (126) | (126) | - | (127) | (127) |
| Révision des estimations | (1) | (70) | (71) | - | - | - |
| Charge de désactualisation ⁽¹⁾ | 1 | 158 | 159 | 1 | 154 | 155 |
| Solde de clôture | 45 | 6 750 | 6 795 | 45 | 6 788 | 6 833 |

(1) La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 7 112 k\$ (2022 redressé - 7 239 k\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

| Taux ou fourchette | 2023 | | 2022 | |
|--|---------|------------------------------|---------|------------------------------|
| | Amiante | Obligation de remise en état | Amiante | Obligation de remise en état |
| Taux d'actualisation | 3,05 % | 3,15 % à 3,28 % | 2,43 % | 2,31 % à 2,42 % |
| Période d'actualisation des dépenses | 2 ans | 1 à 2 ans | 3 ans | 2 à 3 ans |
| Durée estimative du règlement des dépenses | 2 ans | 1 à 2 ans | 3 ans | 2 à 3 ans |

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Ponts, routes et promenades (1) | Bâtiments | Véhicules et équipements | Autres | Projets en voie de réalisation | Total Redressé (Note 3) |
|---------------------------------------|--------------|--|---------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| (en milliers de dollars canadiens) | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| COÛT | | | | | | | |
| 1^{er} avril 2021 (1) | 5 250 | 859 053 | 9 347 | 4 220 | 3 091 | 28 687 | 909 648 |
| Acquisitions | - | 29 346 | 10 990 | 693 | 357 | 16 252 | 57 638 |
| Dispositions | - | (334) | - | (381) | - | - | (715) |
| Mise hors service (1) | - | (72 049) | - | - | - | - | (72 049) |
| Transferts | - | 13 446 | 10 301 | - | - | (23 747) | - |
| 31 mars 2022 | 5 250 | 829 462 | 30 638 | 4 532 | 3 448 | 21 192 | 894 522 |
| Acquisitions | - | 29 750 | 373 | 1 974 | 492 | 9 087 | 41 676 |
| Dispositions | - | - | - | (47) | - | - | (47) |
| Mise hors service | - | (142) | - | - | - | - | (142) |
| Transferts | - | 13 150 | - | 149 | 6 065 | (19 364) | - |
| 31 mars 2023 | 5 250 | 872 220 | 31 011 | 6 608 | 10 005 | 10 915 | 936 009 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | |
| 1^{er} avril 2021 (1) | - | 265 061 | 892 | 1 844 | 1 943 | - | 269 740 |
| Amortissement (1) | - | 34 373 | 453 | 289 | 622 | - | 35 737 |
| Mise hors service (1) | - | (72 049) | - | - | - | - | (72 049) |
| Dispositions | - | (334) | - | (381) | - | - | (715) |
| 31 mars 2022 | - | 227 051 | 1 345 | 1 752 | 2 565 | - | 232 713 |
| Amortissement | - | 28 691 | 749 | 417 | 2 249 | - | 32 106 |
| Mise hors service | - | (142) | - | - | - | - | (142) |
| Dispositions | - | - | - | (47) | - | - | (47) |
| 31 mars 2023 | - | 255 600 | 2 094 | 2 122 | 4 814 | - | 264 630 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | |
| 31 mars 2022 | 5 250 | 602 411 | 29 293 | 2 780 | 883 | 21 192 | 661 809 |
| 31 mars 2023 | 5 250 | 616 620 | 28 917 | 4 486 | 5 191 | 10 915 | 671 379 |

(1) Redressé suite à l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » qui a résulté en un ajustement à l'excédent accumulé et à l'obligation liée à la mise hors service sans aucun impact sur la valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2022. Voir Note 3.

11. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

12. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 31 mars 2023, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 mars 2023, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 9). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Services de fonctionnement

Le montant minimal à verser pour des services de police s'établit à 3 743 k\$ pour l'exercice (3 743 k\$ en 2022). L'entente en cours se termine le 24 juin 2029 et son renouvellement n'est pas automatique.

Fournisseurs

La Société s'est engagée à verser une somme de 143 304 k\$ au cours des prochaines années (199 629 k\$ en 2022), principalement pour des travaux majeurs, la déconstruction du pont Champlain d'origine et des services professionnels. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

| (en milliers de dollars canadiens) | \$ |
|------------------------------------|--------|
| 2024 | 86 105 |
| 2025 | 33 566 |
| 2026 | 9 680 |
| 2027 | 4 515 |
| 2028 et suivants | 9 438 |

Baux

La Société s'est engagée, en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipements, à verser une somme de 5 310 k\$ au cours des prochaines années (5 910 k\$ en 2022). Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

| (en milliers de dollars canadiens) | \$ |
|------------------------------------|-------|
| 2024 | 1 642 |
| 2025 | 1 390 |
| 2026 | 1 398 |
| 2027 | 623 |
| 2028 et suivants | 257 |

14. TRANSFERT D'ACTIFS

Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement du Québec et la Société ont conclu une transaction afin de résoudre un différend et de transférer à la Société des immobilisations corporelles. Celles-ci sont principalement des éléments de ponts et routes, et sont situées sur le pont Honoré-Mercier et au tunnel de Melocheville.

15. CHARGES SELON LEUR OBJET

| | 2023 | 2022 Redressé (Note 3) |
|---|----------------|------------------------------|
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | \$ | \$ |
| Entretien régulier et majeur ⁽¹⁾ | 35 556 | 47 596 |
| Déconstruction – Pont Champlain d'origine | 91 822 | 90 991 |
| Obligations environnementales | 121 461 | (2 182) |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ⁽¹⁾ | 88 | 155 |
| Amortissement des immobilisations corporelles ⁽¹⁾ | 32 106 | 35 737 |
| Salaires et avantages sociaux | 24 520 | 24 814 |
| Services professionnels | 16 688 | 16 881 |
| Biens et services | 7 303 | 6 059 |
| Total des charges ⁽¹⁾ | 329 544 | 220 051 |

(1) Redressé suite à l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Voir note 3.

L'augmentation de l'obligation environnementale est attribuable aux travaux pour le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, dont le financement a été annoncé dans le budget fédéral de 2023. Cette obligation environnementale n'était pas prévue au Plan d'entreprise 2023-2028.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours de l'exercice, Infrastructure Canada a transféré à la Société, sans contrepartie, la responsabilité d'une section du boulevard Gaétan-Laberge située à proximité du pont Samuel-De Champlain. La juste valeur de l'immobilisation est estimée à 10 820 k\$.

De plus, au cours de l'exercice, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a transféré à la Société, sans contrepartie, la gestion de terrains sur l'île des Sœurs sur lesquels est située une section de l'autoroute Bonaventure, communément désignée la Voie B. La juste valeur du terrain et de l'immobilisation est estimée à 1 559 k\$.

Un revenu équivalent totalisant 12 379 k\$ a été constaté à l'État des résultats de l'exercice à titre de Transfert - Autres.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société équivaut approximativement à leur juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit pour ce qui est de sa trésorerie et des débiteurs autres que les taxes à recevoir. La Société gère ce risque en traitant principalement avec le gouvernement et en surveillant de près l'attribution de crédit et le recouvrement en ce qui concerne les clients commerciaux. La valeur comptable présentée dans l'État de la situation financière de la Société en ce qui a trait à ses actifs financiers exposés au risque de crédit, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas un risque important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minimal puisqu'elle est composée d'encaisses et que la Société traite uniquement avec des institutions financières de renom qui sont membres de Paiements Canada.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimal puisque la majorité des débiteurs sont à recevoir des organismes gouvernementaux. Les autres débiteurs ne présentaient aucun solde en souffrance (aucun en 2022).


Le niveau de risque de crédit et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets et des estimations détaillées de la trésorerie associées à ses activités, et en assurant un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible puisque la Société est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada.

Les échéances des passifs financiers de la Société sont les suivantes, selon les estimations :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---|---------------|---------------|
| Moins de 90 jours | | |
| Créditeurs et charges à payer | 38 368 | 50 560 |
| Retenues contractuelles | 2 408 | 1 109 |
| Sous-total | 40 776 | 51 669 |
| 90 jours à un an | | |
| Créditeurs et charges à payer | 23 035 | 22 949 |
| Retenues contractuelles | 2 971 | 1 988 |
| Sous-total | 26 006 | 24 937 |
| Plus d'un an | | |
| Créditeurs et charges à payer | - | 9 591 |
| Retenues contractuelles | 4 731 | 7 308 |
| Sous-total | 4 731 | 16 899 |
| Total | 71 513 | 93 505 |



Le niveau de risque de liquidité et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois (3) types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est attribuable à sa trésorerie. Pour réduire ce risque au minimum, la Société doit, conformément à sa politique de placement, investir son fonds de roulement excédentaire dans des instruments très liquides et à faible risque. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % au cours de l'exercice, le revenu d'intérêts sur la trésorerie aurait varié d'environ 504 k\$ (510 k\$ en 2022).

Le niveau de risque pour le taux d'intérêt ainsi que les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.





Conseil d'administration et dirigeants (au 31 mars 2023)

Administrateurs

Lesley Antoun
Henri-Jean Bonnis
Richard Cacchione
Catherine Lavoie
Sandra Martel
Me Sylvain Villiard
Dale Ellen Williams

Dirigeants

Catherine Lavoie, présidente du Conseil
Me Sylvain Villiard, président adjoint
Sandra Martel, première dirigeante
Lucie Painchaud, trésorière
Me Paul Robert, secrétaire corporatif

Liste des comités du conseil d'administration (au 31 mars 2023)

Comité d'audit

Richard Cacchione, président
Me Sylvain Villiard
Dale Ellen Williams

Comité de gouvernance et d'éthique

Me Sylvain Villiard, président
Lesley Antoun
Dale Ellen Williams

Comité de risques – Infrastructures

Catherine Lavoie, présidente
Richard Cacchione
Me Sylvain Villiard

Comité de risques corporatifs

Richard Cacchione, président
Lesley Antoun
Catherine Lavoie

Comité des ressources humaines

Lesley Antoun, présidente
Henri-Jean Bonnis
Dale Ellen Williams

Comité des dossiers stratégiques

Catherine Lavoie, présidente
Richard Cacchione
Me Sylvain Villiard

Sigles

DERA - Direction, Expertise, Recherche et applications
LGFP - Loi sur la gestion des finances publiques
NCCSP - Normes comptables canadiennes pour le secteur public
PJCCI - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
SST – Santé et sécurité au travail



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

